

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 avril 2019  
~~~~~

**DISPOSITIF RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA VALORISATION DES BOURGS-CENTRES
CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE,
LA COMMUNE D'ANIANE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
ET LE PAYS COEUR D'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 avril 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Henry MARTINEZ à Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Bernard GOUZIN

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 33	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération n°1889 du conseil communautaire du 25 mars 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa complémentaire facultative en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

VU la délibération n°1376 du conseil communautaire du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire « La Vallée 3D » 2016-2025 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°1517 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2017 validant l'acte de pré-candidature de la collectivité au dispositif « Bourg Centres » de la Région Occitanie en lien avec les trois communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault et les communes concernées ;

VU les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;

VU les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021 ;

CONSIDERANT que la Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, sur les domaines suivants :

- la qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, espaces publics, patrimoine, façades, ... ;
- la production de logements : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, ... ;
- l'offre de services à la population : santé, enfance, jeunesse, ... ;
- la mobilité : cheminements doux, intermodalité, ... ;

- le développement économique : maintien du commerce en cœur de ville, tiers lieux, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, offre numérique ;
- la culture et le tourisme : offre d'hébergement, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, ... ;
- l'environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables.

CONSIDERANT que l'organisation locale du dispositif régional désigne la commune comme étant la seule qui a la possibilité de faire acte de candidature auprès de la Région mais qu'elle doit impérativement être liée et en accord avec son intercommunalité,

CONSIDERANT que la commune d'Aniane a ainsi été identifiée par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif "Bourgs Centres Occitanie",

CONSIDERANT que le projet de développement et de valorisation du bourg centre d'Aniane vise :

- la requalification du cadre de vie (valoriser les entrées de villes, les espaces publics, les patrimoines et création d'aménagements paysagers) ;
- la mobilité (maillage de cheminements doux, intermodalité) ;
- le renforcement des liens entre la culture, le patrimoine et le tourisme (qualification de l'offre d'hébergement, restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique).

CONSIDERANT que ce projet répond aux attendus de la Région Occitanie, de même qu'il est en cohérence avec la stratégie poursuivie par la communauté de communes dans son projet de territoire Vallée 3D, pour la mise en valeur et le développement des bourgs centres présents sur le territoire de la vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes du contrat-cadre 2019-2021 de la commune d'Aniane ci-annexé à conclure entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la Commune d'Aniane et le Pays cœur d'Hérault,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1944 le 16/04/2019 Publication le 16/04/2019 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 16/04/2019 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190415-lmc 10530-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Louis VILLARET</p>
--	--

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune d'Aniane

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Pays Cœur d'Hérault

Contrat Cadre

2019 / 2021



Entre,

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune d'Aniane, représentée par M. Philippe SALASC, Maire
- La Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault, représentée par M. Louis VILLARET, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Louis VILLARET, Président
- La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie, représentée par M. Thierry RAVOT, Directeur Régional

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 19 avril 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune d'Aniane,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Aniane en date du XXX ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en date du XXX ,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du XXX ,

Vu la délibération de la Caisse des Dépôts et Consignations, en date du XXX,

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

Préambule :	4
Article 1 : Objet.....	5
Article 2 : Contexte et enjeux	5
Aniane : Des influences territoriales extérieures marquées.....	6
Aniane : un paysage rural et un patrimoine historique exceptionnels	6
Aniane : une dynamique démographique modérée	8
Aniane est un pôle relais du Pays Cœur d'Hérault	8
Aniane : Une commune accessible depuis les grands axes et connectée au réseau de voies douces en cours de réalisation	9
Aniane : La reconquête du centre ville, l'intégration de la périphérie	9
Aniane : Un tissu économique complémentaire entre le centre ville et la ZAE	10
Aniane : Dynamique patrimoniale et culturelle	11
Aniane : La viticulture une activité dominante pour la commune	11
Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle relais dans le SCoT)	12
Synthèse du diagnostic.....	12
Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation	17
Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation	19
Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021	21
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :	47
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région.....	48
Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault	48
Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault	49
Article 10 : Autres contributions	49
Article 11 : Gouvernance.....	50
Article 12 : Durée	51

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault et la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Département de l'Hérault, les services de l'Etat, le CAUE, l'EPF et la CCI de l'Hérault seront associés.

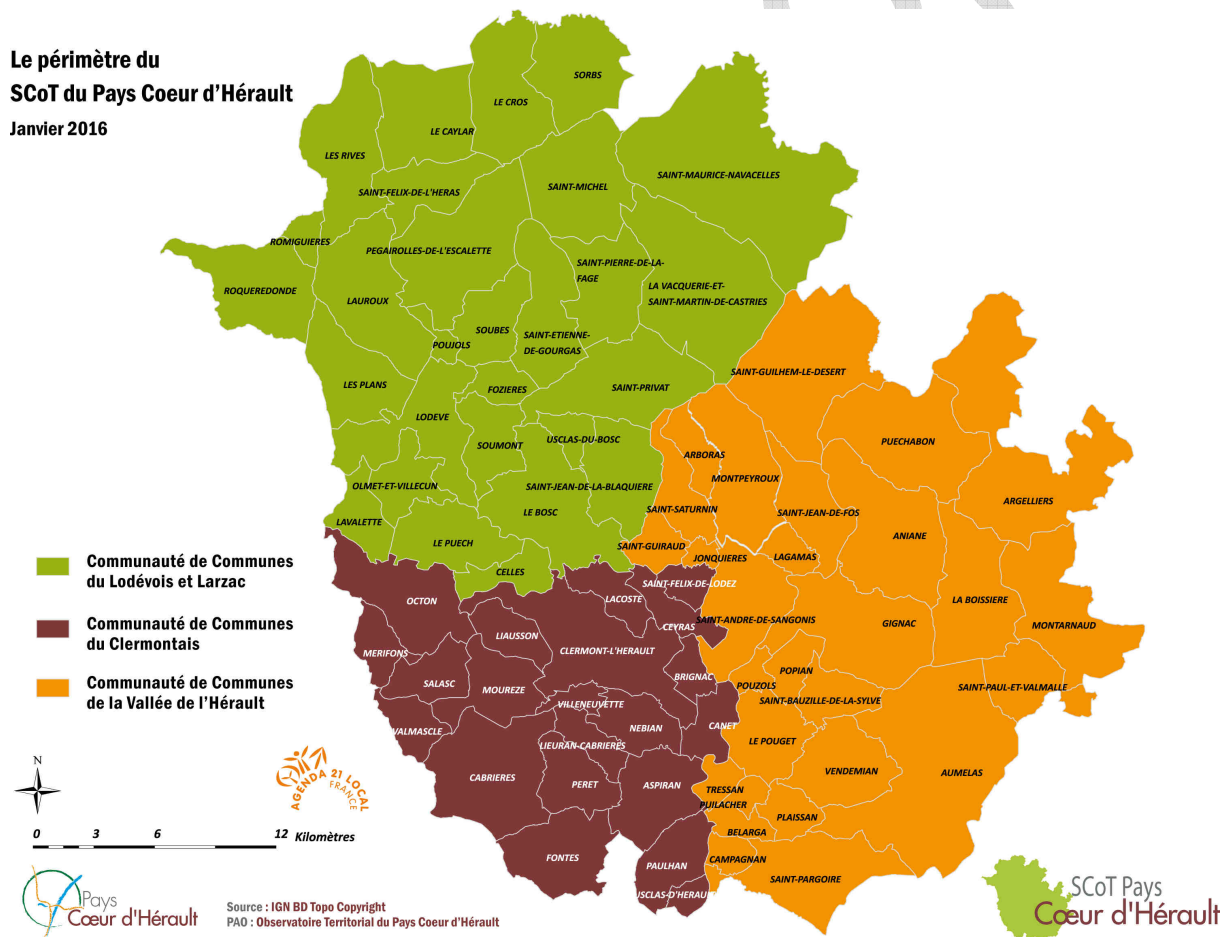
Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Aniane vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

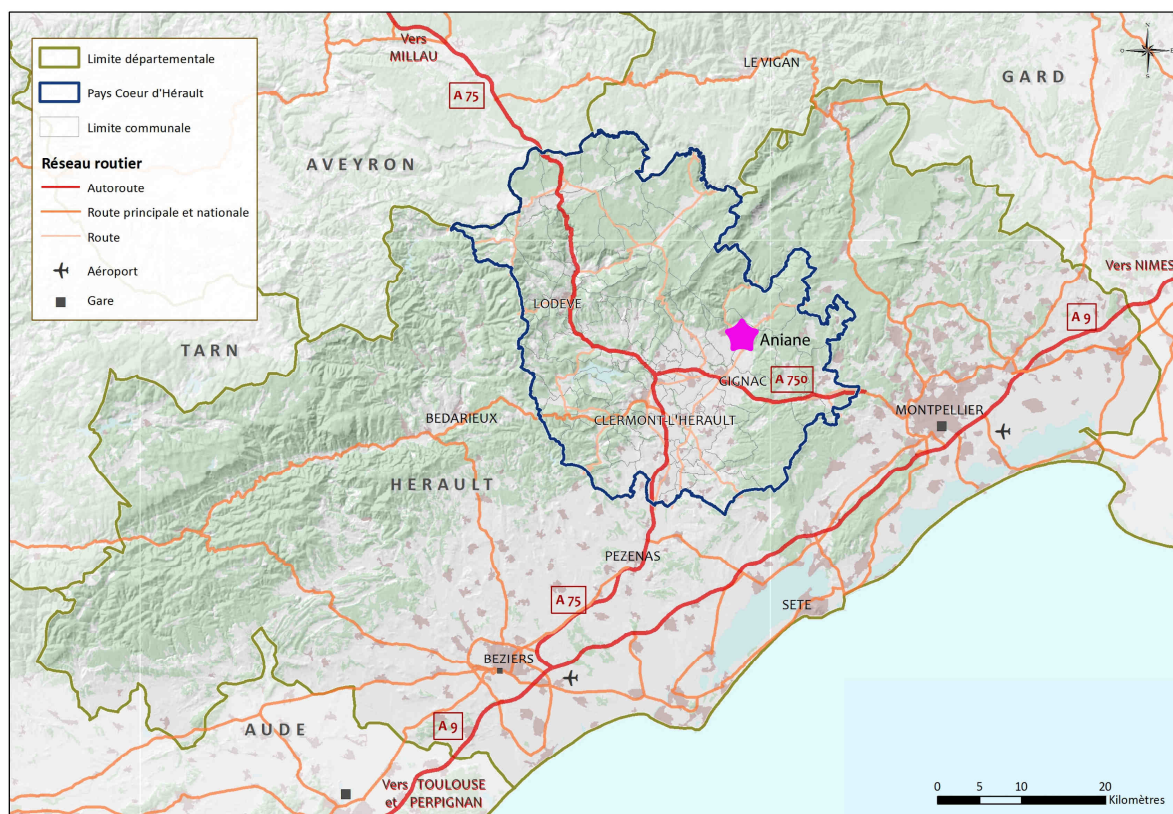
**Le périmètre du
SCoT du Pays Cœur d'Hérault**
Janvier 2016



Aniane : Des influences territoriales extérieures marquées

Situé dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune Aniane se localise dans le Pays Cœur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (qui intègre la commune d'Aniane) s'inscrit pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).



Aniane : un paysage rural et un patrimoine historique exceptionnels

Les paysages composant le Pays Cœur d'Hérault présentent une grande richesse, fruit d'un territoire aux multiples identités. Sa grande superficie (1 300 km²) associée à ses éléments naturels structurants différenciés (causses, gorges, puechs, plaine, vallons...) font émerger une grande variété d'ambiances paysagères. L'analyse de la trame (ou maillage) urbanisée et de la trame rurale, présente un maillage de bourgs et de villages dense dans la plaine et épars sur la cause. La trame urbanisée et villageoise du Pays Cœur d'Hérault, épouse les éléments de relief et hydrographique structurant le territoire.

Situé en bord d'Hérault, au pied de l'Arboussas et de la Séranne, entouré de vignes, Aniane est un village qui garde une dimension humaine, rurale, très dynamique au niveau associatif et culturel qui évite l'effet « village dortoir ». La population travaillant à l'extérieur recherche à Aniane un cadre de vie protégé et du lien social. La commune d'Aniane et la communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ont depuis plusieurs années veillées à la protection du cadre de vie avec les sites Natura 2000, l'appellation Grand Site de France et Grand Site Occitanie, autour du Pont du Diable, la protection de la faune et de la flore, le patrimoine forestier de la commune et la vigilance dans l'extension des zones à construire (protection des vignes et autres terres agricoles).

Ainsi, Aniane se localise sur trois entités paysagères très prégnantes :

- les berges et gorges de l'Hérault
- la plaine agricole
- les massifs boisés

Le fleuve Hérault constitue un des éléments structurants du territoire, dont il forme une limite ouest. Au nord les gorges creusées par le fleuve dans des terrains calcaires, offrant de spectaculaires paysages rocheux escarpés et encaissés. Au sud, la plaine alluviale, bordée de ripisylves abritant une riche flore et faune. Les reliefs creusés par l'eau, dessinent le paysage. Il s'agit d'une limite visuelle.

La plaine de Gignac et d'Aniane est clairement cadrée par de hauts reliefs de causses et de garrigues, qui la cerne à l'est, au nord et à l'ouest. L'Hérault ne dessine pas un vallon mais creuse un sillon étroit et discret dans la plaine. Il s'agit d'un amphithéâtre ouvert vers le sud. La plaine est caractérisé par une omniprésence de la vigne et ponctuellement d'oliveraies. La vigne occupe l'essentiel des cultures, localement mêlées à de la garrigue ainsi qu'à des oliveraies.

Les massifs boisés, puechs, coteaux et piémonts forment la troisième entité paysagère de la commune, qui ceinture la plaine agricole.

De plus, la commune possède un **patrimoine bâti remarquable**. Cet héritage est concentré principalement dans le noyau historique caractérisé par un bâti très dense typique de l'époque médiévale et qui a connu peu de modifications au cours des siècles. Certains édifices relèvent de la législation sur la protection des monuments historiques :

- l'ancienne église Saint-Jean Baptiste dite « des pénitents », du fait qu'elle abrita de 1590 au début du XXème siècle une confrérie de pénitents blancs. Cette ancienne église paroissiale forme un ensemble architectural composite où l'on peut déceler plusieurs styles et modes de construction pratiqués depuis le haut moyen-âge. La façade a été inscrite comme **monument historique** le 20 février 1950. Le clocher-tour a bénéficié d'une restauration en 1997. Elle n'est plus vouée au culte et abrite désormais des expositions culturelles.

- l'église Saint-Sauveur, attenante à l'abbaye, est un exemple homogène de l'architecture classique française du XVIIème siècle, qui participe du style baroque mais avec plus de sobriété. Inaugurée en 1688, l'ancienne abbatiale, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des **monuments historiques**. L'ancienne abbaye, dans sa structure actuelle, est le fruit de travaux de reconstruction menés dans le dernier tiers du XVIIème siècle après la destruction au XVIème siècle de l'abbaye du IXème siècle par les protestants.

- l'abbaye a connu de nombreuses transformations : en filature, après la révolution, ensuite en maison centrale de détention, centre de détention judiciaire pour mineurs et enfin centre de détention pour les immigrés expulsés I.S.E.S. Des bouleversements qui ont néanmoins préservé des éléments architecturaux essentiels de l'édifice : belle façade du XVIIIème siècle donnant sur la cour d'honneur, remarquable escalier du XVIIème siècle avec sa rampe en fer forgé. Si l'on compare le bâti actuel aux plans d'époque (1694) la structure du XVIIème siècle est globalement intacte. Autant d'éléments qui ont conduit au classement de l'édifice au titre des **monuments historiques** en 2001.

- l'Hôtel de Ville, bâti en 1770, est un bel exemple de l'architecture civile française prérévolutionnaire. Les façades et les toitures sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des **monuments historiques**.

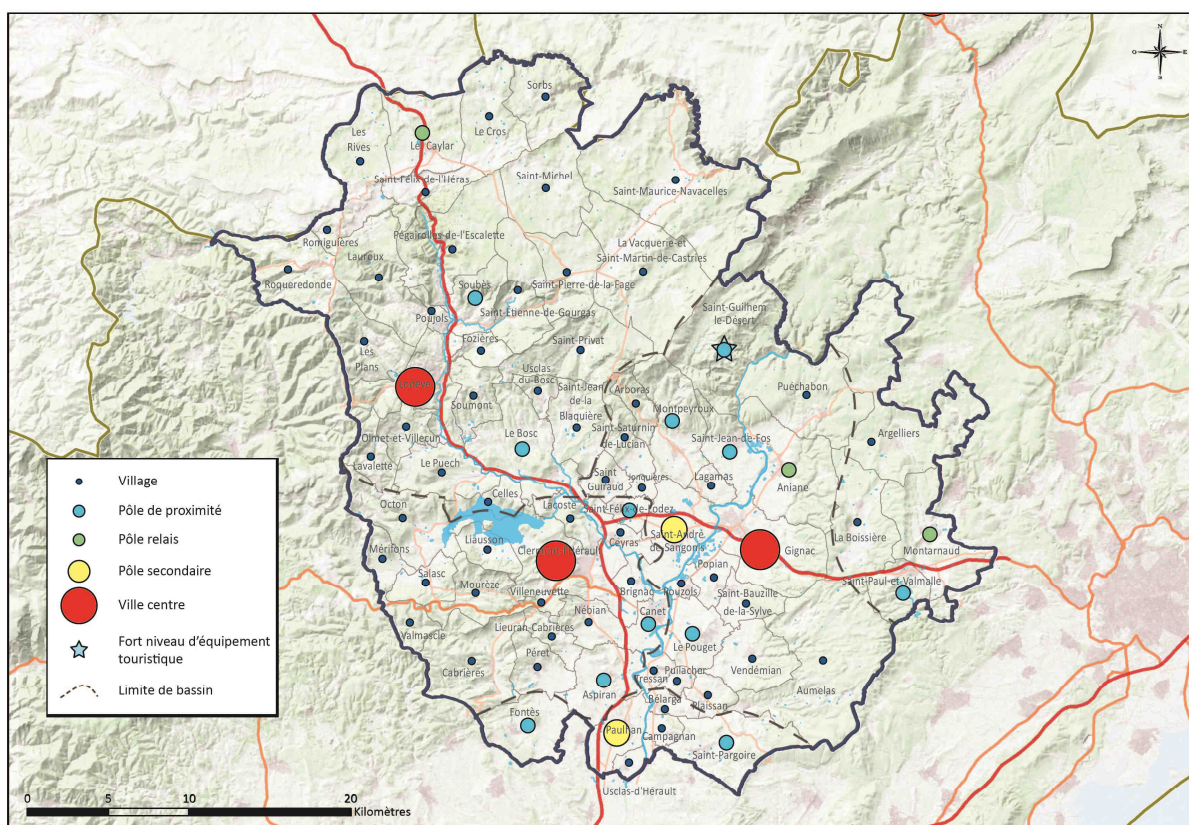
- **le pont du Diable**, construit entre 1036 et 1048 par les abbayes d'Aniane et de Gellone (Saint Guilhem-le-Désert) au point le plus resserré des gorges de l'Hérault, sur les vestiges d'un pont beaucoup plus ancien. Il résiste depuis plus de 9 siècles aux crues automnales. Il fût inscrit à l'inventaire des **monuments historiques** le 4 avril 1935, puis classé monument historique (pont est délaissé de la RD N°27) le 12 décembre 1996. Depuis 1998 le pont du diable est inscrit au **patrimoine mondial de l'UNESCO** en tant que passage du pèlerinage de Saint-Jacques-de Compostelle.

Aniane : une dynamique démographique modérée

Aniane compte 2 947 habitants en 2019. Aniane était alors **chef-lieu de canton** (Argelliers, Montarnaud, La Boissière, Saint Paul et Valmalle, Saint Guilhem le Désert, Puéchabon) et la commune la plus importante de cet ex-canton. La commune affiche un taux de croissance démographique sur la période 1999/2007 de 3% puis de 1,6% depuis 10 ans. Le ralentissement de la croissance démographique a été une volonté municipale de maîtriser son expansion pour conserver une dimension humaine équilibrée de **bien vivre ensemble** et aussi répondre aux contraintes des infrastructures. Le souhait est de poursuivre cette évolution ce qui porterait la population entre 3500 (1,5% croissance) et 3 800) habitants (1,8% croissance) à l'horizon 2030.

La part des habitants de moins de 30 ans est relativement stable entre 2010 et 2015. La part des 30-59 ans qui était la plus représentative en 2010 connaît une forte baisse au bénéfice des tranches d'âges supérieures qui ont toutes augmenté.

Aniane est un pôle relais du Pays Cœur d'Hérault



Réalisation : TERCIA consultants, janvier 2018

Source : BD TOPO® © V2 IGN-F – 2015, BD ALTI® © IGN-F – 2014 et PCH 2017

Carte extraite du diagnostic du Scot Pays Cœur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune d'Aniane s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Cœur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également des pôles secondaires de Saint André de Sangonis et Paulhan. En tant que pôle relais, Aniane assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (poste, écoles, crèche, pôle de santé, équipements sportifs, culturels, services communaux, commerces de proximité...), de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, hôtel, restaurants, camping, commerces de proximité, carburants...et d'activités économiques et culturelles). En effet, ancien chef-lieu de canton Aniane a su conserver une certaine centralité pour les communes environnantes : Puechabon, Saint Guilhem le Désert, La Boissière, Saint Jean de Fos et Lagamas. Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des anianais mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant d'Aniane sera renforcé par un meilleur niveau d'équipements et de services, et un maintien de la dynamique démographique. La ville est de cette manière pleinement confortée dans son rôle local.

Aniane : Une commune accessible depuis les grands axes et connectée au réseau de voies douces en cours de réalisation

Proche de l'A750 et des bourgs-centre principaux, Aniane articule avantages de la ruralité et proximité des villes moyennes Gignac, Saint-André de Sangonis, Clermont l'Hérault (5-15 minutes) et de la métropole Montpellieraine (25 minutes) et Biterroise (30 minutes). La RD 32 traverse la ville est connecte le Cœur d'Hérault à Saint Martin de Londres.

La mobilité touristique est importante sur le territoire avec trois destinations touristiques du Cœur d'Hérault, entrées dans la classification Grands Sites de France. Aniane est au **carrefour** de différentes routes départementales, et est la **porte d'entrée naturelle** sur les Gorges de l'Hérault et Saint Guilhem le Désert, entraînant le passage de quelques 700 000 véhicules annuels.

Par ailleurs l'accès à diverses carrières (2 sur Aniane, 1 sur le Mas de Cournon) occasionne de multiples passages de poids lourds entraînant gêne et altération de la chaussée, mais aussi des réseaux d'eau et d'assainissement. Or, **la déviation d'Aniane qui sera ouverte début d'année 2019** va profondément modifier les entrées et les sorties d'Aniane, ainsi que ses modalités de circulation interne. Des secteurs, tels que les entrées de village nécessiteront des aménagements facilitant l'accès et la sécurité.

Par ailleurs, l'équipe municipale a depuis 2008 dessiné une **voie verte** qui traverse le village d'Est en Ouest pour développer la mobilité douce en son cœur et en lien avec les futurs projets de voies partagées sur le territoire. Un collectif citoyen s'est organisé autour de ce projet et a démarré son implication dans l'aménagement d'un espace public.

Aniane : La reconquête du centre ville, l'intégration de la périphérie

Aniane a connu une croissance démographique régulière et une urbanisation raisonnée ces trente dernières années. L'habitat de la commune – jusqu'à la fin des années 60 - s'est développé dans son cœur de ville et sa périphérie immédiate. Progressivement, l'étalement urbain a commencé avec divers lotissements construits le long des axes routiers ou d'anciens chemins ruraux. Les aménagements de voirie sur certains des lotissements de la commune, n'ont malheureusement pas toujours accompagné cette urbanisation. L'évolution de la population, la cherté du foncier ont amené également à un double mouvement :

- d'une part une certaine paupérisation du cœur de ville : habitat peu salubre, taux de logements inoccupés importants (10 % contre 7 % au niveau de la moyenne nationale)
- d'autre part, le développement d'un habitat résidentiel pavillonnaire sur la périphérie, avec peu d'offres disponibles.

Les appartements représentent un peu plus de 20 % de l'habitat, contre près de 80 % pour les maisons. Près de 10 % de l'habitat est consacré à de la résidence secondaire ou des logements occasionnels.

La commune dispose également d'un parc de logements sociaux. On recense 60 logements sociaux :

- 24 maisons individuelles (du T3 au T5) réalisées par FDI Habitat
- 36 appartements réalisés par Hérault Habitat

La commune dispose de trois logements communaux : l'un est un logement de fonction, deux autres sont loués. L'un des deux nécessiterait une reprise par la commune (relogement nécessaire) pour faciliter l'extension de la caserne des pompiers attenante.

La commune – avec l'apport de la CCVH - s'est dotée d'outils prévisionnels en matière d'urbanisme et de logements sociaux : le PLU est en cours de finalisation (enjeux majeurs) et le PLH a été adopté (07/2017), avec des objectifs de production globale de logements fixés à 120 sur 5 ans. De plus, la commune participe à un diagnostic de territoire dans le cadre de l'AMI Régional "Reconquête des Friches". En effet, 1/4 du tissu urbain est en friche, ce qui est un enjeu majeur dans le développement de la commune. Des friches ont d'ores et déjà été identifiées. Il s'agit principalement de l'abbaye, de la cave coopérative, du domaine Saint Laurent. Ce dernier fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de l'AMI.

La commune souhaite mettre en place le "permis de louer" afin de lutter contre les locations fortement dégradées. Il s'agit d'un dispositif administratif qui découle des décrets d'application de la Loi ALUR (2014). Les Collectivités peuvent de cette manière impose une déclaration préalable à la location ou une autorisation préalable à la location d'un logement.

Les grandes activités polarisantes de la commune d'Aniane :

- le tissu économique (ZAE)
- le patrimoine et la culture
- la viticulture

Aniane : Un tissu économique complémentaire entre le centre ville et la ZAE

Dans le tissu économique de la ville, on distingue :

- la zone d'activités (Z.A.E.) les Terrasses, située à l'entrée Nord de la commune et qui regroupe une dizaine d'entreprises dans des secteurs d'activités très variés :
 - alimentation (superette),
 - restaurant,
 - automobile,
 - me secteur des bâtiments et travaux publics...
- la zone d'activités (Z.A.E.) les Treilles, située à l'entrée Sud-Ouest (RD32) du village en cours de développement avec dès à présent l'installation d'activités artisanales, de bureaux, d'un cabinet médical prochainement une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) schéma de l'ADAP, d'une pharmacie, salle de réception...Par ailleurs elle accueille l'entreprise historique oléicole Conserverie Confiserie Saint Benoît (Salles) employant environ 50 personnes.
- le tissu économique local, situé dans le centre ancien, à savoir les commerces de proximité ou artisans : boulangerie, boucherie, tabac-presse...

L'enjeu est de renforcer cette complémentarité dans les fonctions économiques assurées par la zone et celles assurées par le centre ville. Il s'agit d'un point majeur du PLU en cours d'élaboration. Cette complémentarité nécessite la vigilance de la commune est de la CC Vallée de l'Hérault (ex : refus d'installation en périphérie à deux reprises de l'accueil d'une grande enseigne alimentaire).

Aniane : Dynamique patrimoniale et culturelle

Le territoire de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault (CCVH) est **riche d'un patrimoine culturel et naturel parfois mis sous tension par un tourisme important** (625 000 visiteurs par an) et par la progression rapide de l'urbanisation. La communauté de communes consciente de ses responsabilités s'est engagée depuis 2002 dans une démarche de **Grand site de France et d'Occitanie**, avec l'accompagnement du ministère de l'environnement. Aniane ainsi que quatre autres communes constituent la **zone centre** : St-Guilhem-le-désert, St-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon. **L'enjeu est de préserver et de valoriser les patrimoines et les ressources dans une gestion globale des espaces et des activités.**

Près de quatre-vingts associations gravitent sur la Commune d'Aniane. Elles interviennent dans des domaines divers tels que le sport, la culture, le lien social, la dimension festive... Outre les saisons sportives (football, rugby, tennis, tennis de table, tambourin pétanque, danse, tai chi, gym douce...), la vie anianaise est rythmée par différents événements mobilisant différents espaces. La commune d'Aniane propose un programme annuel culturel riche, seule ou en collaboration, avec la CCVH, le Département, la Région, la Drac... :

- les lotos autour de la salle des fêtes,
- le carnaval (Corso Fleuri) qui mobilise pour la préparation les locaux de la cave coopérative,
- les puces qui occupent à différents moments « les prés de la ville »,
- les fêtes de la saint Benoit (salle des fêtes, rues, près de la ville),
- le salon des vins articule découverte de nos terroirs et soirée culturelle,
- les fêtes de Noël qui investissent la chapelle des pénitents, les halles, les voies publiques et attirent sur le mois de décembre, plusieurs milliers de personnes.
- « Aniane en scène » festival de théâtre et autres acrobaties, en août qui accueille plus de 4000 spectateurs
- concert du festival radio France Occitanie – Montpellier, en juillet
- concert dans le cadre des nuits couleurs (début juillet)
- des expositions (braderie des pénitents, patchwork, photos...) à la chapelle des pénitents

Si l'offre sportive, culturelle ou de loisirs - sur la commune - est riche, le tissu associatif, la commune et la CCVH déplorent un certain nombre d'espaces insuffisamment aménagés. Les équipements et services liés à la vie sociale et aux loisirs sont insuffisants pour l'accueil de ces structures associatives.

Aniane : La viticulture une activité dominante pour la commune

L'agriculture reste un secteur d'activité important pour la commune par l'existence d'activités maraichères biologique mais tout particulièrement la **viticulture**. Aniane connaît en effet une **renommée mondiale** avec des grands domaines tels le Daumas Gassac, la Grange des Pères...Mais aussi d'autres vignobles moins connus mais de grande qualité appartenant à l'IGP D'OC Saint Guilhem le Désert et aux AOP D'OC Languedoc dont l'appellation Terrasses du Larzac à la renommée montante. Sa viticulture reconnue à l'international grâce aux terroirs et aux méthodes culturelles est à l'origine de la diversification des cépages. Les grands domaines de renoms d'Aniane apportent une valeur ajoutée aux potentiels de développement de l'œnotourisme : **route des vins, festival des vins d'Aniane en juillet. Cependant, les capacités d'hébergements ne sont pas satisfaisantes au regard des enjeux touristiques dans ce secteur.** On relève un camping, des gîtes ruraux et un hôtel.

Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle relais dans le SCoT)

Aniane est au cœur de paysages patrimoniaux reconnus. On observe chaque année près de 650 000 visiteurs entre le Pont du Diable et Saint-Guilhem-le-Désert. La commune d'Aniane est située à 4 kilomètres de ces sites d'attractivités. Il y a là une forte potentialité de développement complémentaire dans l'offre touristique (hébergement, restauration, activité commerciale ou d'artisanat, activités culturelles). Comme ville porte du grand site de France « Gorges de l'Hérault », Aniane offre donc des atouts indéniables de développement touristique. Plutôt que de subir des dégradations relatives au cadre de vie et au paysage, Aniane décide de miser sur l'accueil. Cette volonté se traduit par le renforcement des polarités propres à Aniane, pour les visiteurs comme pour les habitants. Ainsi, les mobilités, les patrimoines, les équipements et les événements culturels sont des polarités à renforcer pour le rôle de bourg-centre d'Aniane.

Economie

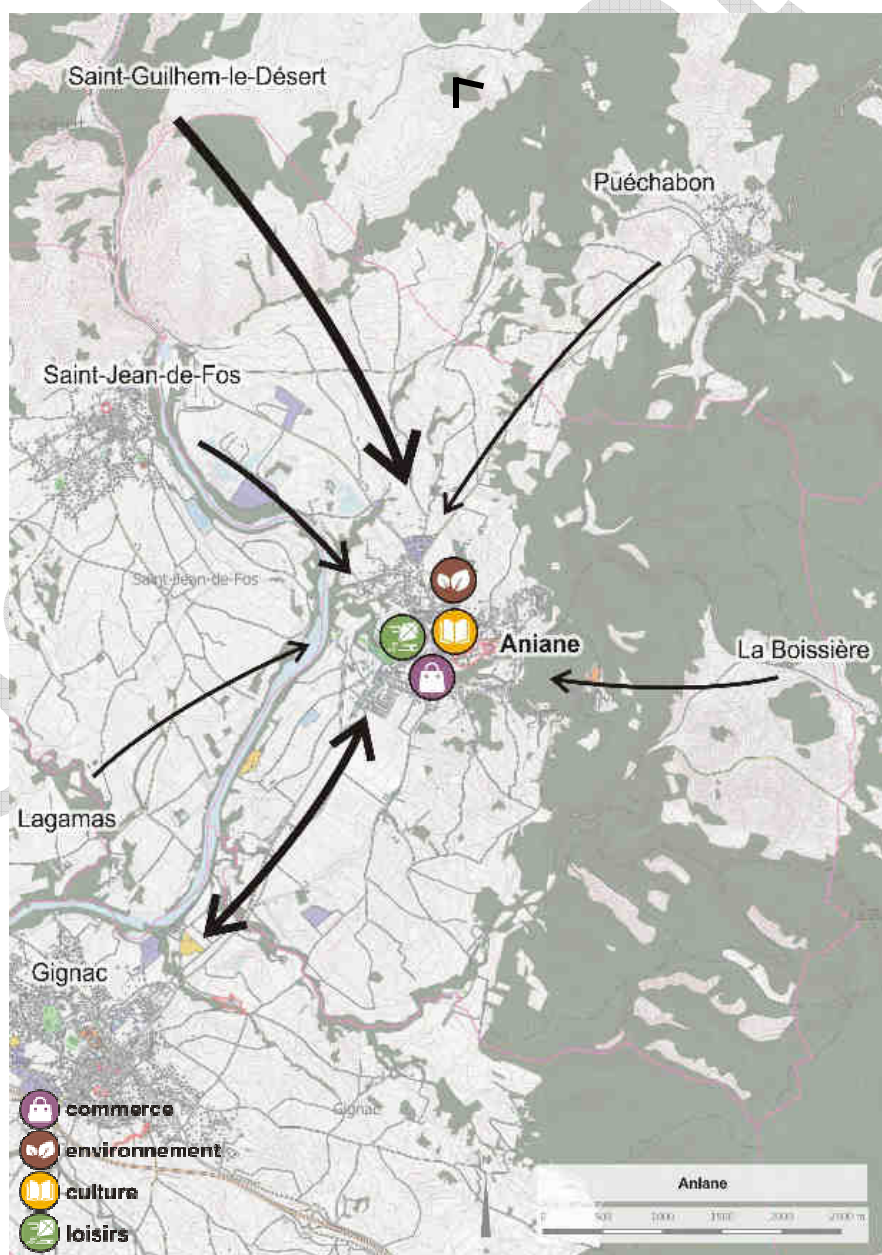
- zone d'activité les Treilles, les Terrasses
- large panel d'activités économiques, commerciales et de services renommé
- flux touristique, notamment grâce au pont du diable (inscrit Monument Historique)

Culture et loisirs

- 1/3 du centre historique est composé de patrimoines bâtis remarquables, notamment des monuments historiques
- vie associative très riche, militante et active (plus de 70 associations)
- nombreux événements culturels renommés : animations, festivals (Aniane en Scènes, le festival des Vins, les Féeries...)

Environnement

- 1/3 du territoire communal est composé de forêts et garrigues
- proche du grand site Gorges de l'Hérault
- berges de l'Hérault



Synthèse du diagnostic

Aniane est un « pôle de service » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associées **au cadre de vie, à l'économie, au tourisme, aux services, à la mobilité, à la culture, à l'environnement, à l'habitat et au patrimoine**. Les différents leviers qui permettent à Aniane de se doter d'une vision prospective à moyen et long termes sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

CADRE DE VIE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Aniane est un bourg centre très dynamique au niveau associatif et culturel. Plus de 70 associations, autour de l'art, du sport, de la vie sociale et des patrimoines, sont à relever.	On constate une insuffisance de locaux et d'espaces « supports » pour l'accueil et la pratique de ces structures associatives. Les équipements publics sportifs sont vieillissants et uniquement de plein air.	Cette spécificité doit pouvoir être valorisée car elle peut servir de levier de développement transversal et complémentaire à l'offre touristique.	Veiller à ce que la vie associative soit soutenue afin qu'elle conserve son dynamisme.

ECONOMIE ET TOURISME			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Aniane est la porte du Grand Site de France "Gorges de l'Hérault". + Grand Site Occitanie St-Guilhem-Le-Désert, Gorges de l'Hérault	Un manque de visibilité au sein des circuits touristiques est à soulever. Les capacités d'hébergements touristiques ne sont pas satisfaisantes au regard des enjeux touristiques dans ce secteur.	Aniane affiche une forte potentialité de développement complémentaire à l'offre touristique du grand site de France gorges de l'Hérault (hébergement, restauration, activité commerciale ou d'artisanat, activités culturelles). Par ailleurs, cette proximité justifie la création de voies douces.	On observe une problématique de stationnement inhérente à la structure du village, au maillage de rues dense et resserré. Des espaces de stationnement ont été aménagés mais restent insuffisants. Les services de proximité se délocalisent vers le sud-ouest, au niveau de la déviation, et quittent ainsi le centre-bourg.

SERVICES ET MOBILITE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>La commune dispose d'un panel d'activités commerciales et de services, qui répondent aux besoins des anianais mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage. De nombreux commerces renommés sont encore présents.</p> <p>Un terroir viticole de renommée internationale.</p>	<p>Aniane est un bourg de passage, qui ne profite pas pleinement de son attractivité touristique (patrimoine historique et naturel).</p> <p>En raison, un manque d'aménagements (hébergement, signalétique), pour permettre aux touristes de rejoindre et de séjourner dans le centre bourg.</p> <p>Un manque de liens entre les nouveaux quartiers et le centre du village.</p>	<p>La déviation et le projet d'aire d'accueil touristique au nord-est, avec des aménagements et une signalétique appropriés, pourraient permettre de faire découvrir Aniane d'une toute autre manière. Par exemple, par un balisage de sentiers pédestres.</p> <p>Différents projets de voies douces ont déjà été pensés : la voie verte, la piste cyclable entre Aniane et Gignac, entre Aniane et le Pont du Diable.</p>	<p>La déviation en cours de réalisation peut aussi affaiblir l'attractivité de ce centre-bourg, si les carrefours ne sont pas aménagés et les pénétrantes valorisées.</p>

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>De grands événements caractérisent la vie du centre-bourg : le festival d'Aniane, les expositions d'art plastique, les rendez-vous aux jardins, les puces d'Aniane et les féeries de Noël. Ces événements rayonnent sur le Coeur d'Hérault et au-delà.</p> <p>Aniane est au cœur d'un écrin paysager remarquable.</p>	<p>Des espaces publics associés aux patrimoines sont aujourd'hui fermés d'accès, ou hors événementiel. Ils sont peu reliés entre eux et peu mis en valeur.</p>	<p>La relation au ruisseau des Corbières peut engendrer un nouveau maillage d'espaces publics, car il relie les monuments historiques emblématiques d'Aniane : la chapelle des Pénitents, les halles en centre d'action culturelle et associative, l'abbaye une archéothèque</p>	<p>Il s'agira d'éviter que la requalification des monuments soit sectorielle et ne prenne pas en compte un aménagement global.</p>

HABITAT ET PATRIMOINE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>L'habitat de la commune – jusqu'à la fin des années 60 - s'est développé dans son cœur de ville et sa périphérie immédiate.</p> <p>Un réinvestissement amorcé dans le cœur de village depuis deux décennies</p> <p>Une demande de requalification et de valorisation patrimoniale</p> <p>Une forte densité en Monuments Historiques</p>	<p>Un habitat résidentiel pavillonnaire sur la périphérie, avec peu d'offres disponibles.</p> <p>Un patrimoine public bâti et d'infrastructures dégradées</p>	<p>La commune dispose d'un patrimoine bâti remarquable qu'il s'agit de valoriser. Le potentiel touristique est clairement une opportunité de développement économique, pour repenser et justifier la requalification des voies d'accès et des monuments.</p>	<p>Les premiers programmes ont été mis en œuvre ces dernières années, avec des résultats fructueux de réhabilitation de bâtiments publics. Toutefois cette mission en cours de réalisation nécessite un lourd engagement de la collectivité pour les années à venir.</p>

Le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité d'Aniane. Le renforcement du rôle de bourg-centre d'Aniane s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (valoriser les entrées de villes, les espaces publics, les patrimoines et création d'aménagements paysagers)
- **la mobilité** (maillage de cheminements doux, intermodalité, réorganisation des circulations suite à la livraison de la déviation)
- **le renforcement des liens entre la culture, le patrimoine et le tourisme** (qualification de l'offre d'hébergement, restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique)

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont :

- **mise en scène d'Aniane depuis les différentes entrées, notamment autour des carrefours**

Enjeux de court et moyen terme

- **valorisation et renforcement de l'offre culturelle et touristique d'Aniane**

Enjeux de moyen et long terme

- **diversification des modes de déplacements dans Aniane et à l'échelle du territoire**

Enjeux de court à moyen terme

Les secteurs à enjeux prioritaires (court terme) qui sont retenus sont les entrées de village, les futurs carrefours, les monuments d'Aniane et leurs abords et plus généralement le centre ancien.

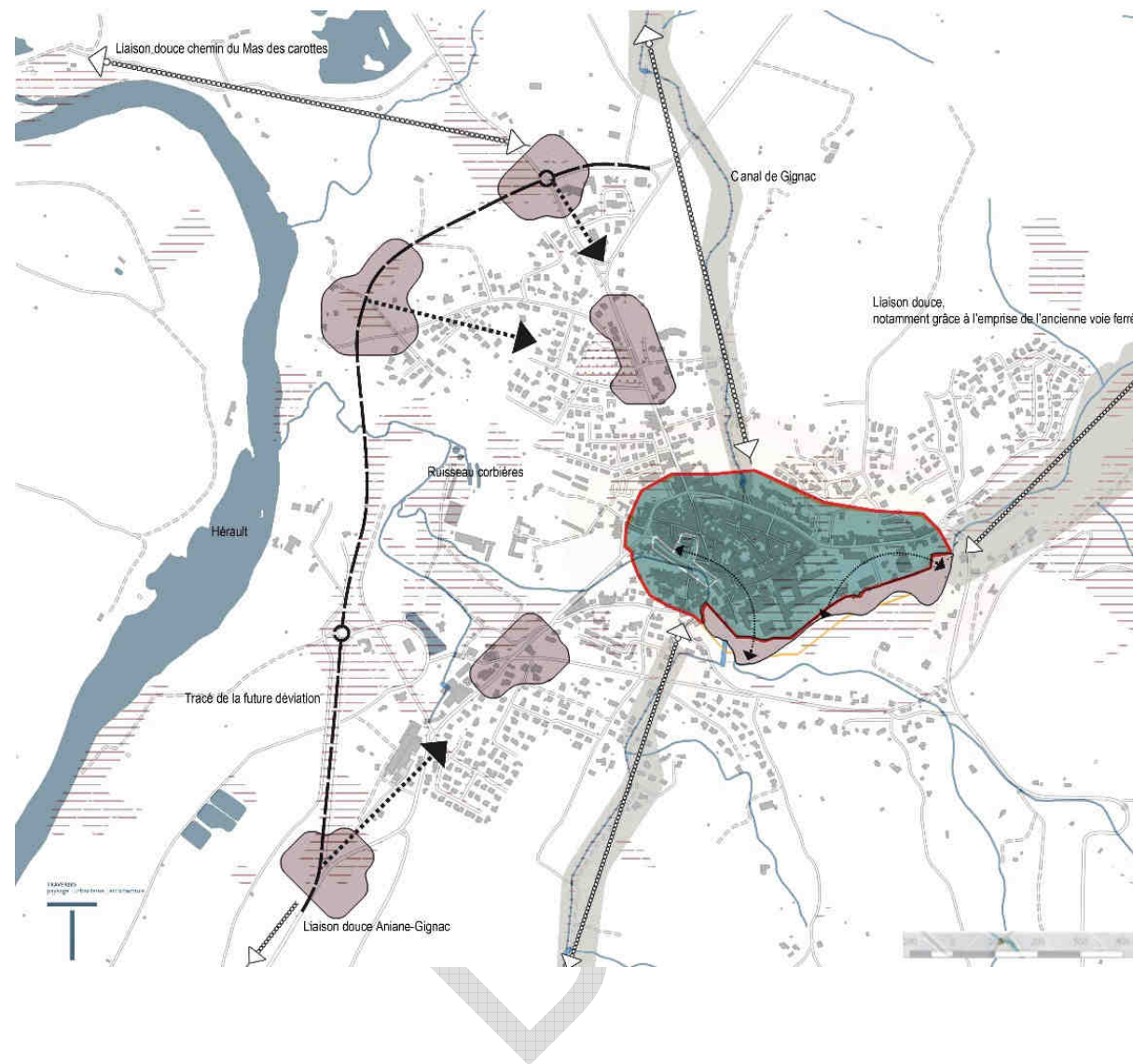


Figure 1 : Carte des enjeux d'Aniane

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation

Aniane affirme sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur plusieurs orientations.

- Soutenir et développer l'activité économique de proximité
- Valoriser la position géographique de la commune au cœur du grand site Occitanie, des massifs de garrigues et des terroirs viticoles (IGP d'OC et AOP)
- Valoriser le patrimoine historique bâti et les espaces publics de la commune
- Renforcer l'attractivité culturelle et la dynamique associative de la ville.
- Favoriser les modes de déplacement doux et connecter la commune aux principaux axes de communication

Cette stratégie a pour objectifs à la fois de redynamiser la vie commerçante, de relancer l'attractivité du bourg pour accueillir de nouvelles populations, de permettre le développement touristique et de valoriser la richesse culturelle d'Aniane.

Le contrat bourg centre soutiendra le rôle d'Aniane, au regard de ses polarités en renforçant son rôle de centralité... La commune d'Aniane a établi des priorités, notamment en lien avec les financements, la commune bénéficiant d'une situation financière saine. L'affirmation de cette centralité s'appuie sur trois axes.

Confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif

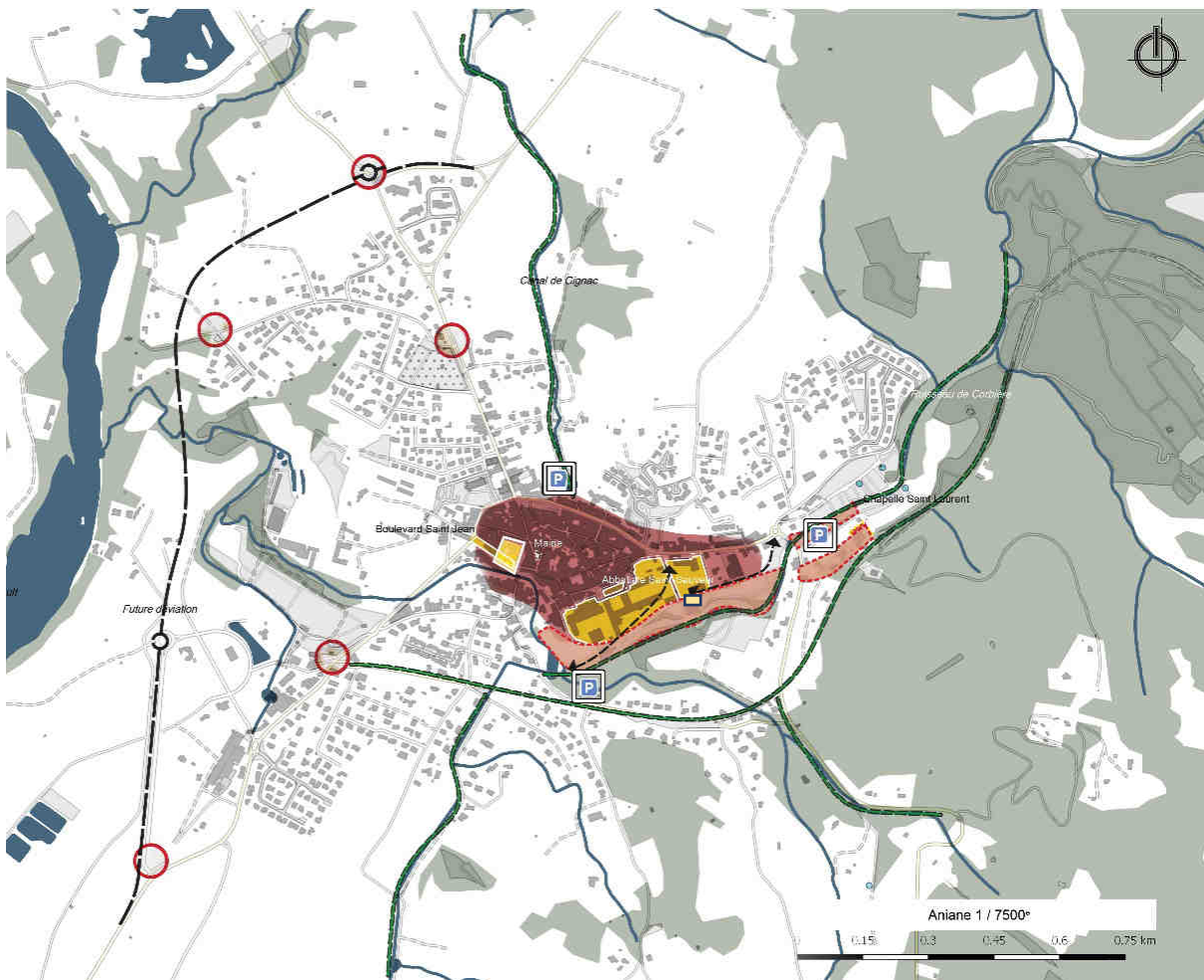
Asseoir la place qu'occupe Aniane en cœur d'Hérault par la variété du programme culturel, la multiplicité des lieux ressources et l'engagement important du tissu associatif,

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Renouer avec l'histoire des lieux, faire d'Aniane une ville rurale dynamique qui respecte les grands équilibres (agriculture, nature et urbanisme)

Accroître l'activité économique et touristique, en lien avec le Grand Site Occitanie

Positionner le cœur de ville d'Aniane dans la dynamique économique et touristique du pont du diable



EXISTANT

- centre ancien
- massif forestier
- réseau hydrographique
- espaces publics
monuments emblématiques
- foncier communal
- routes
- chemins

Figure 2 Carte du projet bourg-centre sur le long terme

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet communal du bourg centre d'Aniane est basé sur un projet global de valorisation et de développement. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

Axe 1 | confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif

La réhabilitation des rues du centre est en lien avec cette action. En 2011, la commune d'Aniane a lancé un projet de requalification des rues du centre ancien mené pour améliorer la qualité de vie de la population et l'accueil des visiteurs. Les travaux, initiés en 2015, ont consisté en la réfection du revêtement, la création d'espaces piétonniers, la réfection des réseaux d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales, la sécurisation de la circulation, l'organisation du stationnement et la réfection des réseaux d'éclairage public. Les orientations architecturales du projet ont traduit une volonté de conserver l'esprit des lieux, son authenticité, sa valeur patrimoniale en soulignant l'aspect minéral par de la pierre de taille sur le parvis des pénitents, mais aussi de calades pour structurer les cheminements. Cet aménagement minéral est accompagné de fosses de plantation végétales pour apporter de la fraîcheur, de la respiration, elles traduisent aussi une volonté d'offrir aux habitants des espaces de végétation à investir.



Action 1 | poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye

Action 2 | veiller à ce que les animations culturelles s'adressent à l'ensemble des habitants : les prolonger en dehors des lieux identifiés, dans les ruelles, les lotissements...



Action 3 | animer les entrées de ville depuis la nouvelle déviation par des événements marquants

Axe 2 | poursuivre l'amélioration du cadre de vie

La commune d'Aniane du fait de sa position géographique, sa qualité de vie, son dynamisme, son ouverture, attire depuis plus de 30 ans des créateurs artistiques (peintre, potiers, comédiens, plasticiens) qui permettent à Aniane de développer une offre culturelle de proximité. Cette spécificité doit pouvoir être valorisée car elle peut servir de levier de développement transversal et complémentaire à l'offre touristique. Les différentes associations (près de 80), tant dans les domaines sportifs que culturels et ludiques, permettent de favoriser les rencontres et le lien social, pour les habitants de la commune et des communes environnantes.

Afin de renforcer le pôle socio-culturel au cœur du village, la commune souhaite affirmer la chapelle des Pénitents comme un lieu d'exposition présentant un caractère qualitatif, afin d'affirmer son orientation du côté des arts plastiques. La chapelle, lieu d'exposition permanente et de concerts, offre sur le territoire de la vallée de l'Hérault une potentialité de développement artistique complémentaire entre Lodève et Montpellier.

De plus, les halles qui jouxtent la chapelle sont aussi des bâtiments à forts potentiels. Ce sont donc des lieux emblématiques pour favoriser le rayonnement d'Aniane. Les halles sont aujourd'hui

Par ailleurs, la commune ne possède aucun équipement sportif couvert mais elle dispose d'un gymnase à l'abandon, situé à proximité des écoles. Il s'agit de le transformer en préau couvert pouvant accueillir les pratiques sportives. Sa structure allégée peut répondre aux besoins des pôles éducatifs, sportifs et associatifs de la commune et de celles adjacentes.

En fin d'année 2018, Aniane bénéficie de la déviation de la route départementale. Il devient judicieux de requalifier les deux entrées principales pour inciter « les touristes » à découvrir Aniane et ses ressources. Pour cela, la commune souhaite concevoir des entrées qualitatives tant en termes d'aménagement que d'informations des ressources et activités existantes sur le village. De plus, afin

de diversifier les modes de déplacements à l'échelle du territoire, la commune souhaite mettre en place :

- un parking qualitatif à proximité de l'abbaye
- des continuités piétonnes entre le centre-bourg et le ruisseau du corbière

Action 1 | diversifier les typologies d'espaces publics : rivière, centre culturel, lieux publics et déjouer leur uniformisation en mettant en valeur les singularités architecturales et paysagères

Action 2 | renforcer le pôle socio culturel au cœur du village

Action 3 | améliorer l'offre en équipements sportifs

Action 4 | réintroduire des espaces de nature dans la ville, créer une succession d'espaces animés, porteurs de la vie associative

Action 5 | inciter la population à s'approprier le village en le valorisant par le biais de chantiers citoyens, d'ateliers...



Action 6 | renforcer les offres de stationnement et proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture

Axe 3 | accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie

Action 1 | en lien avec le travail mené sur l'espace public, favoriser le maintien et le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le centre

Action 2 | préserver et valoriser des éléments patrimoniaux et identitaires : restauration de l'abbaye par la mise en œuvre du programme de réhabilitation et requalification en cours (archéothèque, lieu d'exposition), prévoir l'ouverture vers le centre du village et la réfection de l'espace public associé

Action 3 | dynamiser la programmation touristique :

- enrichir l'offre d'hébergements
- valoriser l'activité patrimoniale viticole

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Doc / projet

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
AXE 1 confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif					
ACTION 1.1 Poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye sur le boulevard	<i>Projet 1.1.1 requalification du boulevard st Jean</i>				
AXE 2 / poursuivre l'amélioration du cadre de vie					
ACTION 2.1 étude de faisabilité technique relative à la chapelle des pénitents et lancement des travaux	<i>Projet 2.1.1 étude de faisabilité relative à la chapelle des pénitents</i>				
	<i>Projet 2.1.2 lancement des travaux (réseau électrique, réfection sols,)</i>				
ACTION 2.2 étude de requalification des anciennes Halles	<i>Projet 2.2.1 Etude requalification anciennes halles</i>				
ACTION 2.3 améliorer l'offre en équipements sportifs	<i>Projet 2.3.1 Rénovation des vestiaires</i>				
	<i>Projet 2.3.2 Rénovation de deux courts en béton poreux coloré en surface</i>				
	<i>Projet 2.3.3 Eclairage court de tennis</i>				
	<i>Projet 2.3.4 Requalification de l'ancien gymnase</i>				
	<i>Projet 2.3.5 Rénovation stade 105 x 68</i>				
	<i>Projet 2.3.6 Dépose d'un multisport, transport et repose sur un autre site</i>				
	<i>Projet 2.3.7 Construction d'un court en béton poreux coloré en surface</i>				

ACTION 2.4 aménagement des entrées de ville et réalisation d'une signalétique et d'itinéraires modes doux	<i>Projet 2.4.1 Aire de stationnement</i>				
	<i>Projet 2.4.2 Réalisation d'une charte de la signalétique et de l'affichage local</i>				
	<i>Projet 2.4.3 Equipement voie verte</i>				
	<i>Projet 2.4.4 Aménagement des entrées nord et sud de la commune</i>				
ACTION 2.5 actions en faveur de l'habitat	<i>Projet 2.5.1 Programme d'Intérêt Général " Renovissime "</i>				
	<i>Projet 2.5.2 Développement d'une offre de logement diversifiée</i>				
AXE 3 / accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie					
ACTION 3.1 restauration du site de l'abbaye	<i>Projet 3.1.1 Aménagement salle de la chapelle en lieu de diffusion culturelle</i>				
	<i>Projet 3.1.2 .Création d'une Archéothèque</i>				
	<i>Projet.3.1.3 La réhabilitation du cloître et l'aménagement d'un espace de médiation patrimoniale</i>				
ACTION 3.2 restauration et entretien du fleuve Hérault	<i>Projet 3.2.1 : opérations hydraulique : phase 1 - rattrapage entretien, phase 2 - entretien régulier annuel</i>				
	<i>Projet 3.2.2: opérations morphologiques : gestion des atterrissements</i>				
	<i>Projet 3.2.3: opérations écologiques : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales</i>				



Structuration des projets autour de 2 axes stratégiques de développement

Axe 1 confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif

action 1.1 poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye

Axe 2 poursuivre l'amélioration du cadre de vie

action 2.1 étude de faisabilité technique relative à la chapelle des pénitents

action 2.2 étude de requalification des anciennes halles

action 2.3 amélioration et rénovation d'équipements sportifs

action 2.4 aménagement des entrées de ville et réalisation d'une signalétique et d'itinéraires modes doux

action 2.5 actions en faveur de l'habitat

Axe 3 accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'opération Grand Site Occitanie

action 3.1 restauration du site de l'abbaye

action 3.2 restauration et entretien du fleuve Hérault

Figure 3 carte du projet bourg-centre jusqu'en 2021

Axe 1	Fiche action n°1.1										
confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif	<p align="center">Titre de l'action :</p> <p align="center">poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye</p>										
Présentation de l'action											
Contexte											
<p>La diversification de l'offre touristique s'effectue en prenant en compte un aménagement global d'Aniane, en misant sur les qualités et la mise en valeur du contexte urbain du bourg. La commune d'Aniane s'est emparée de cette question depuis 2011. Elle a déjà engagé son projet de requalification des rues du centre ancien sur les phases 1 et 2 : rue porte de Saint Guilhem et place de la mairie (phase 1), places des Pénitents (Eglise) et des Halles. Restent à réaliser la tranche 2 du boulevard Saint-Jean ainsi que la phase 3 portant sur les rues du Mazel et de la porte de Montpellier (vers abbaye et église abbatiale). La commune s'est déjà dotée d'études pour quantifier, qualifier et prévoir les coûts de l'aménagement de la tranche 2 de la phase 2 du boulevard Saint-Jean.</p>											
Objectifs stratégiques											
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la réhabilitation des ruelles, des placettes et du patrimoine hydraulique - mettre en valeur le petit patrimoine - maintenir l'entretien des monuments - diversifier l'offre touristique propre à Aniane - améliorer la sécurité des piétons 											
Descriptif des opérations envisagées											
<p>Projet 1.1.1 : requalification du Boulevard Saint Jean. Pour donner de la cohérence à la ville, la réflexion d'aménagement porte sur la création d'un réseau d'espaces publics reliant les différents monuments d'Aniane entre eux. Cette action traite plus précisément de la requalification du boulevard Saint-Jean, qui constitue une entrée de ville et clôture l'avenue de Gignac.</p>											
<p>maître d'ouvrage : Commune d'Aniane</p>											
<p>coût estimatif :</p>											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de l'espace public</th> <th>Surface (m²)</th> <th>Montant € HT (fourchette basse)</th> <th>Montant € HT (fourchette haute)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>boulevard Saint-Jean</td> <td>2800 m²</td> <td>600 000</td> <td>1 015 000</td> </tr> </tbody> </table>	Nom de l'espace public	Surface (m ²)	Montant € HT (fourchette basse)	Montant € HT (fourchette haute)	boulevard Saint-Jean	2800 m ²	600 000	1 015 000			
Nom de l'espace public	Surface (m ²)	Montant € HT (fourchette basse)	Montant € HT (fourchette haute)								
boulevard Saint-Jean	2800 m ²	600 000	1 015 000								
<p>calendrier : Dossier demande subvention 2019, engagement travaux 2020 – suivi jusqu'en 2021</p>											
<p>Partenariat technique potentiellement concerné par l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CAUE, UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine)</p>											

Partenariat financier potentiellement concerné par l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat.

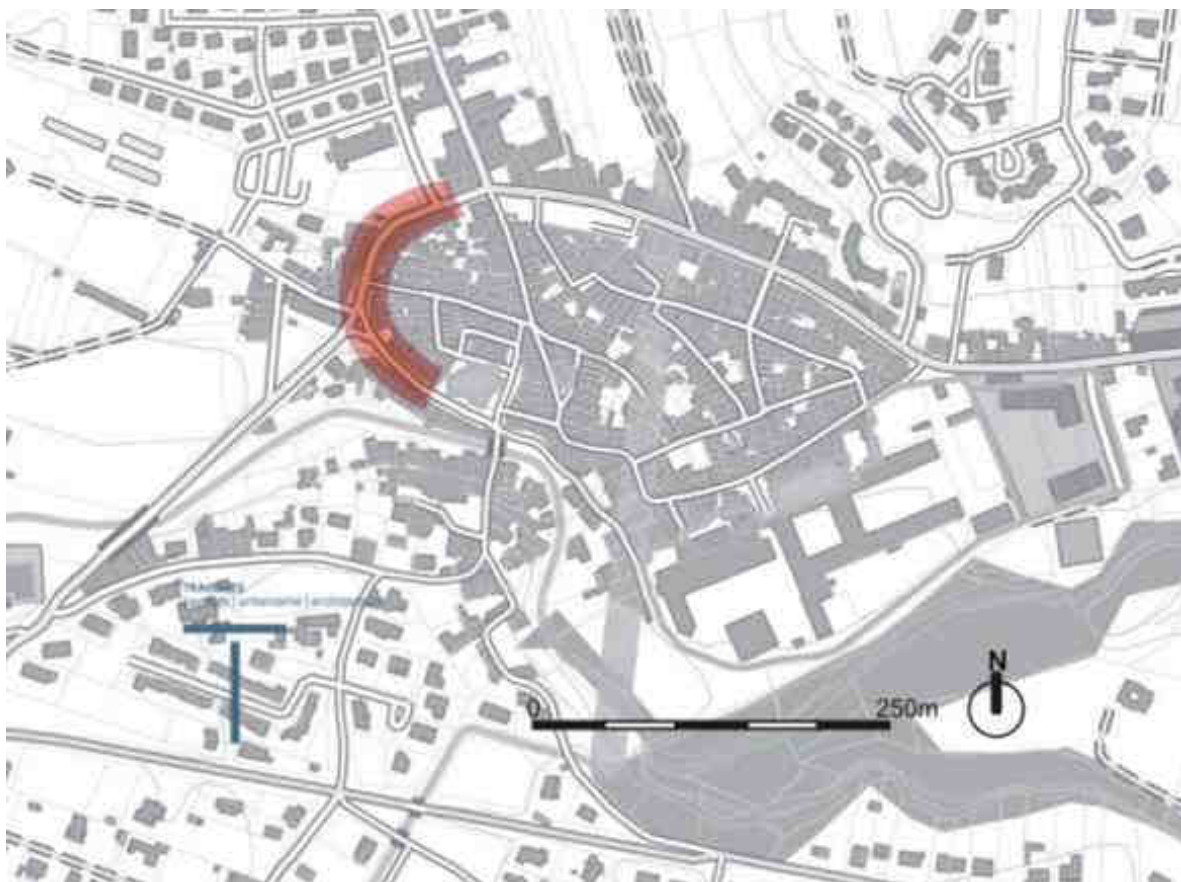


Figure 4 carte de situation de l'action



Figure 6 photo du boulevard saint jean. Source : Traverses



Figure 5 illustration du futur boulevard saint jean. Source : Laurent Dufoix

Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- poursuite des travaux
- enquête de fréquentation et de satisfaction

Axe 2	Fiche action n°2.1	
poursuivre l'amélioration du cadre de vie	Titre de l'action : conforter le site de la chapelle des pénitents comme pôle socio culturel	
Présentation de l'action		
Contexte		
<p>La Chapelle des Pénitents fait office depuis de nombreuses années de lieu d'exposition présentant un caractère qualitatif, affirmant sa place et son orientation du côté des arts plastiques. Le lieu est adapté pour cela. Il offre sur le territoire de la vallée de l'Hérault une potentialité de développement complémentaire entre Lodève et Montpellier.</p> <p>L'étude vise à définir la faisabilité technique d'aménagement de la Chapelle des Pénitents pour y affirmer un pôle socio culturel (arts plastiques). Les publics visés sont les visiteurs et les habitants d'Aniane, ainsi que les communes du cœur d'Hérault et du département. Si la faisabilité technique est avérée et l'attractivité du lieu confirmée, la mairie engagera les travaux sur ce site.</p>		
Objectifs stratégiques		
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer le pôle socio-culturel au cœur du village - spatialiser le programme de la commune - affirmer l'orientation d'arts plastiques de la chapelle des Pénitents en un pôle socio-culturel, adapté à la vie sociale, au besoin d'accueil touristique et aux services multimédia - faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre - optimiser l'occupation du patrimoine bâti communal 		
Descriptif des opérations envisagées		
<p>Projet 2.2.1 L'étude de faisabilité technique permet à la commune d'Aniane d'identifier les besoins, exigences et contraintes qui vont s'appliquer à cette opération. Cette étude permettra de déterminer au niveau opérationnel des actions répondant aux objectifs arrêtés. Plus généralement, les études s'appuieront sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • synthèse des études existantes avec une réactualisation des données • enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire • accessibilité PMR, rénovation énergétique, équipement d'éclairage spécifique salle d'exposition, étude d'aménagement des sols avec valorisation vestiges archéologiques, • mesure de l'attractivité du lieu <p>Projet 2.2.2 : lancement des travaux préconisés dans le cadre de l'étude (projet 2.2.1)</p> <p>- maître d'ouvrage : Commune d'Aniane coûts estimatifs : De 210 000€ à 420 000€</p>		
	fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
étude de faisabilité technique	10 000	20 000
Enveloppe travaux	200 000	400 000
calendrier : 2019 (études projet 2.2.1) - 2020 et 2021 (travaux projet 2.2.2)		

partenariat technique potentiellement concernés par l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault, Région Occitanie, Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine).

partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Département de l'Hérault, Région Occitanie, Etat.

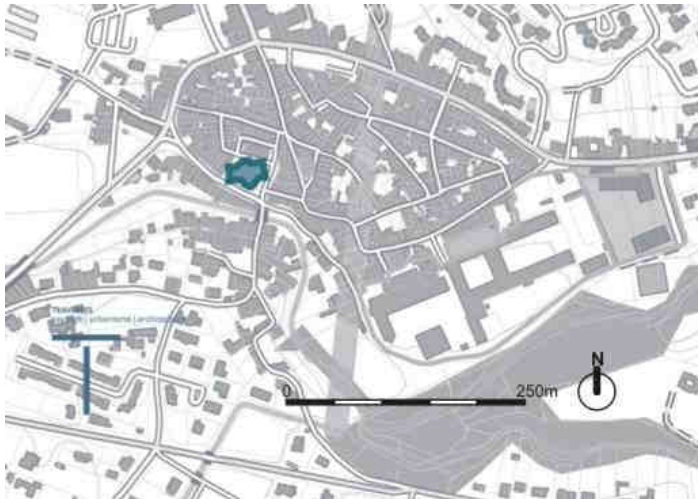


Figure 8 carte de situation de l'action



Figure 7 vue sur la Chapelle des Pénitents. Source : mairie d'Aniane



Figure 9 vue dans la Chapelle des Pénitents. Source : mairie d'Aniane

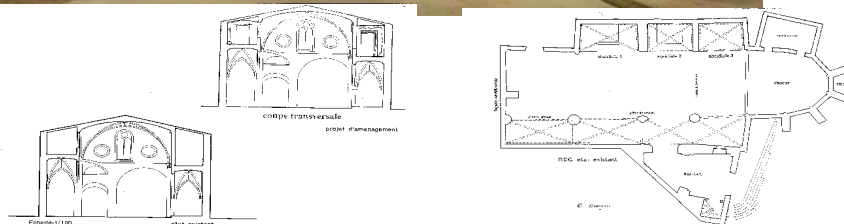


Figure 10 plan et élévation de la Chapelle des Pénitents. Source : Mairie d'Aniane

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :
- appel d'offres déposé

Axe 2	Fiche action n°2.2	
poursuivre l'amélioration du cadre de vie	Titre de l'action : Etude de requalification des anciennes Halles	
Présentation de l'action		
Contexte		
<p>A côté de la Chapelle se trouvent les anciennes halles, situées sur une place déjà requalifiée.</p> <p>L'étude vise à définir une stratégie de réhabilitation de ce bâtiment pour y implanter un pôle socio culturel dont les fonctions seront : ludothèque, artothèque, point d'information touristique numérique et de services multimédia, bureau associatif, tiers-lieux (fablab). Les publics visés sont les visiteurs et les habitants d'Aniane et des communes environnantes.</p>		
Objectifs stratégiques		
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer le pôle socio-culturel au cœur du village - spatialiser le programme de la commune - équilibrer les pôles d'activités pour soutenir l'activité du centre ancien - affirmer l'orientation de pôle d'activités structurantes des halles en un pôle socio-culturel, adapté à la vie sociale, au besoin d'accueil touristique et aux services multimédia, au développement local - faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre - optimiser et valoriser l'occupation du patrimoine bâti communal 		
Descriptif des opérations envisagées		
<p>L'étude de programmation permettra à la commune d'Aniane d'identifier les besoins, exigences et contraintes qui vont s'appliquer à cette opération. Cette étude permettra de déterminer au niveau opérationnel des actions répondant aux objectifs arrêtés. L'étude aura pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la définition et le dimensionnement de cet équipement structurant à l'échelle du bassin de vie d'Aniane. Un des objectifs sera aussi la rénovation énergétique de ce bâtiment, dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et des coûts de fonctionnement des collectivités.</p> <p>La réalisation d'une étude de programmation sur les Halles a pour objectif l'aide à la décision en vue d'assurer, à terme, une utilisation et une gestion optimisées de ce patrimoine prenant en compte les besoins, les coûts de rénovation, d'entretien et de fonctionnement. Plus généralement, les études s'appuieront sur les principes suivants : projet 2.2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • synthèse des études existantes avec une réactualisation des données • enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire, analyse de développement stratégique dans les équilibres territoriaux mais aussi mise en accessibilité PMR, rénovation énergétique 		
<p>maître d'ouvrage : Commune d'Aniane</p>		
<p>coût estimatif :</p>		
2.2.1 étude de programmation	fourchette basse (€/HT) 20 000	fourchette haute (€/HT) 30 000
<p>calendrier : 2019 (étude)</p>		

partenariat technique potentiellement concernés par l'action : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault, Région Occitanie, CAUE, UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine)

partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Département de l'Hérault, Région Occitanie.

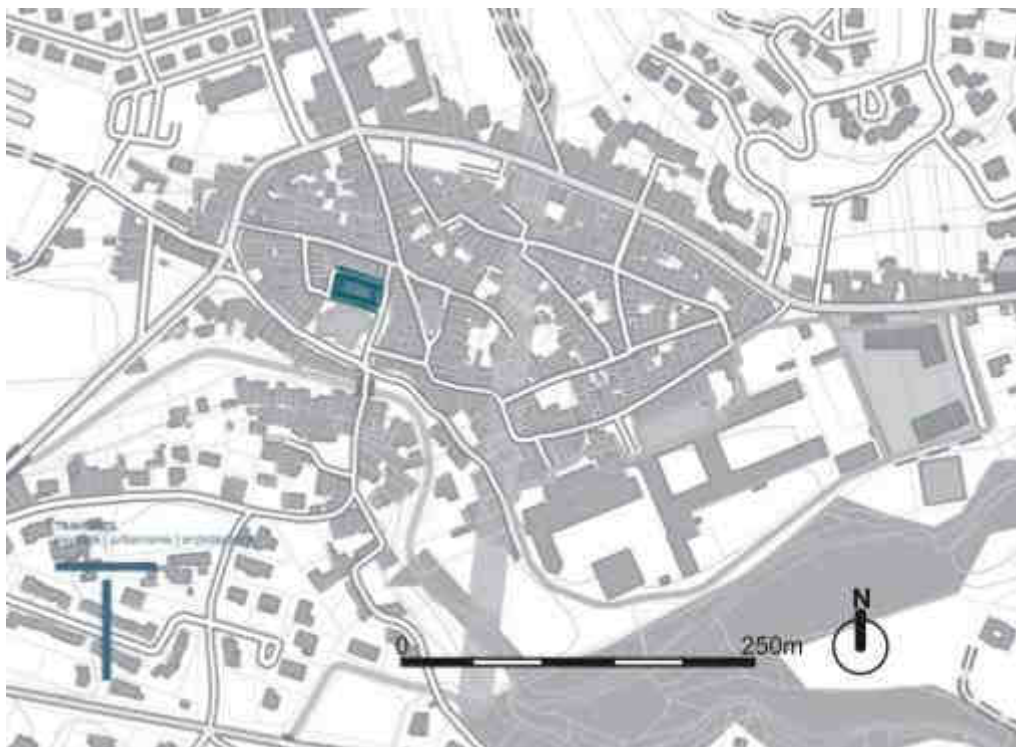


Figure 11 carte de situation de l'action



Figure 12 vue sur la Chapelle des Pénitents et les Halles. Source : mairie d'Aniane

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- appel d'offres déposé

Axe 2	Fiche action n°2.3																												
poursuivre l'amélioration du cadre de vie	Titre de l'action : amélioration de l'offre en équipements sportifs																												
Présentation de l'action																													
Contexte																													
<p>La commune d'Aniane ne possède aucun équipement sportif couvert. Aussi a-t-elle engagé un programme de rénovation des équipements sportifs vétustes, en engageant un programme au Complexe sportif de Plein air situé au Pré de la ville situé route de Gignac (en entrée de ville) : toilettes publiques, mise en norme et réhabilitation des vestiaires, réhabilitation des terrains et des espaces sportifs.</p> <p>Mais aussi elle dispose aux abords des écoles d'un ancien gymnase en état de vétusté avancé. La commune prévoit de réhabiliter cet équipement et de l'aménager en « préau sports » afin de satisfaire en priorité les besoins des écoles pré-élémentaire et élémentaire et pôle jeunesse de la commune. sa structure allégée répondra parfaitement aux besoins des pôles éducatifs, sportifs, associatifs de la commune.</p>																													
Objectifs stratégiques																													
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renover un équipement sportif de plein air composé de vestiaires, de cours de tennis, de terrains de football de terrains de pétanque, d'un terrain de tambourin, d'un city stade - Etendre les équipements existants de 2 à 3 courts de tennis - aménager des accès différents selon les utilisateurs (scolaires, associatifs, personnes à mobilité réduite) et des poches de stationnements, pour les voitures et les vélos - Renforcer les équipements sportifs de plein air, par un équipement sportif couvert à proximité des écoles et des services scolaires. 																													
Descriptif des opérations envisagées																													
<p>L'action traite de la création d'une halle de sport couverte, la réhabilitation d'un terrain de tennis et la réfection de deux terrains sportifs. La maîtrise d'ouvrage sera réalisée par la commune.</p>																													
coût estimatif :																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">désignation coût</th> <th style="text-align: center;">fourchette basse (€/HT)</th> <th style="text-align: center;">fourchette haute (€/HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>P.2.3.1 Rénovation des vestiaires</td> <td style="text-align: center;">210 000</td> <td style="text-align: center;">250 000</td> </tr> <tr> <td>P.2.3.5 Rénovation stade 105 x 68</td> <td style="text-align: center;">433 000</td> <td style="text-align: center;">620 000</td> </tr> <tr> <td>P.2.3.3 Eclairage court de tennis</td> <td style="text-align: center;">24000</td> <td style="text-align: center;">30 000</td> </tr> <tr> <td>P.2.3.7 Construction d'un court en béton poreux coloré en surface</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">34 000,00</td> </tr> <tr> <td>P.2.3.2 Rénovation de deux courts en béton poreux coloré en surface</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">47 000,00</td> </tr> <tr> <td>P.2.3.6 Dépose d'un multisport, transport et repose sur un autre site</td> <td style="text-align: center;">5 800,00</td> <td style="text-align: center;">8700,00</td> </tr> <tr> <td>P.2.3.4 Requalification de l'ancien gymnase</td> <td style="text-align: center;">500 000</td> <td style="text-align: center;">800 000</td> </tr> <tr> <td>désignation coût</td> <td style="text-align: center;">1 253 800,00</td> <td style="text-align: center;">1 708 700,00</td> </tr> </tbody> </table>	désignation coût	fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)	P.2.3.1 Rénovation des vestiaires	210 000	250 000	P.2.3.5 Rénovation stade 105 x 68	433 000	620 000	P.2.3.3 Eclairage court de tennis	24000	30 000	P.2.3.7 Construction d'un court en béton poreux coloré en surface	34 000,00		P.2.3.2 Rénovation de deux courts en béton poreux coloré en surface	47 000,00		P.2.3.6 Dépose d'un multisport, transport et repose sur un autre site	5 800,00	8700,00	P.2.3.4 Requalification de l'ancien gymnase	500 000	800 000	désignation coût	1 253 800,00	1 708 700,00		
désignation coût	fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)																											
P.2.3.1 Rénovation des vestiaires	210 000	250 000																											
P.2.3.5 Rénovation stade 105 x 68	433 000	620 000																											
P.2.3.3 Eclairage court de tennis	24000	30 000																											
P.2.3.7 Construction d'un court en béton poreux coloré en surface	34 000,00																												
P.2.3.2 Rénovation de deux courts en béton poreux coloré en surface	47 000,00																												
P.2.3.6 Dépose d'un multisport, transport et repose sur un autre site	5 800,00	8700,00																											
P.2.3.4 Requalification de l'ancien gymnase	500 000	800 000																											
désignation coût	1 253 800,00	1 708 700,00																											

calendrier : fin 2018 – 2021

partenariat technique potentiellement concerné par l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Fédération Française sportive, Département de l'Hérault, Région Occitanie.

partenariat financier potentiellement concerné par l'action : Département de l'Hérault, Région Occitanie, Etat.

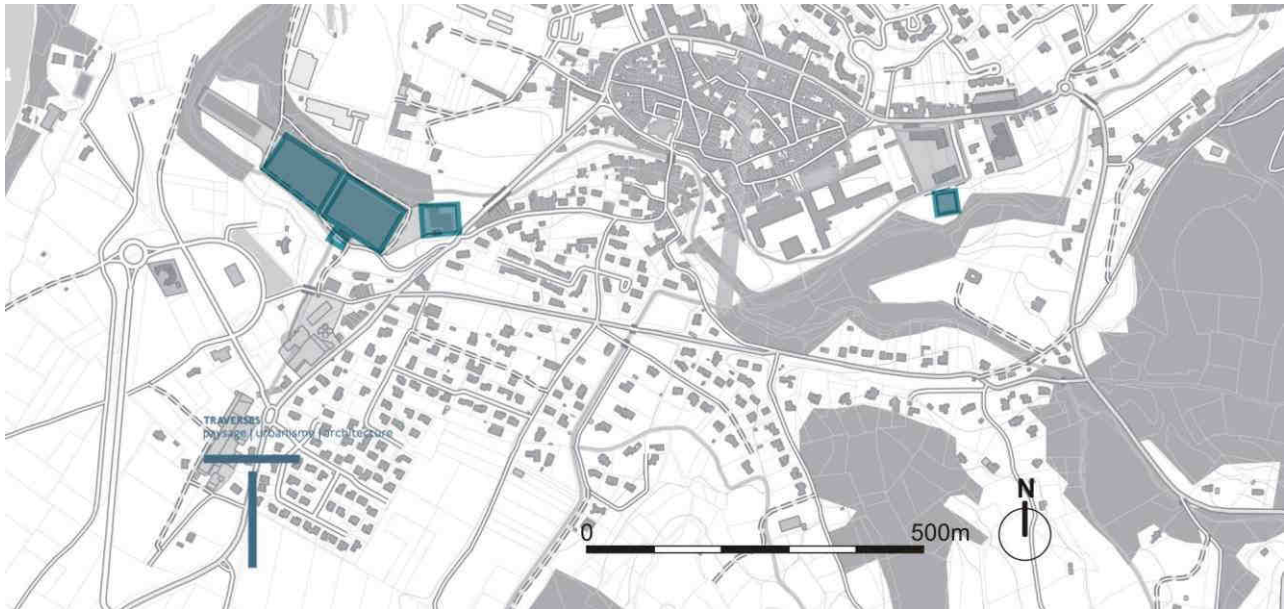


Figure 13 carte de situation de l'action



Figure 14 photos des équipements sportifs actuelles. Source : Traverses

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation des travaux
- nombre d'utilisateurs des équipements sportifs
- suivi des budgets investissement et fonctionnement

Axe 2	Fiche action n°2.4
poursuivre l'amélioration du cadre de vie	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;">aménagement des entrées de ville et réalisation d'une signalétique et d'itinéraires modes doux</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>En tant que ville porte du Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Aniane offre des atouts indéniables de développement touristique. Pour illustrer, on dénombre 260 000 personnes par an qui fréquentent le Pont du Diable situé sur la commune. C'est un lieu de baignade aménagé et surveillé qui attire un public diversifié (jeunes, familles), aussi bien des communes du territoire que de la métropole, ainsi que des touristes. Par ailleurs, Aniane a connu une croissance démographique régulière et une urbanisation raisonnée ces trente dernières années. L'habitat de la commune – jusqu'à la fin des années 60 - s'est développé dans son cœur de ville et sa périphérie immédiate. Progressivement, l'étalement urbain s'est organisé avec divers lotissements construits le long des axes routiers ou d'anciens chemins ruraux. Les aménagements de voirie sur certains des lotissements de la commune n'ont malheureusement pas toujours accompagné cette urbanisation. L'arrivée de la déviation de la RD 32 (contournement nord du village) permet de conduire une réflexion sur différents projets de voies douces: la voie verte en agglomération, la piste cyclable entre Aniane et Gignac, entre Aniane et le Pont du Diable. Porté par le département de l'Hérault, la piste cyclable entre le pont du diable et l'entrée du village est en cours de réalisation. La volonté de la commune est d'élaborer une continuité de déplacement doux intramuros.</p> <p>Ainsi, la commune d'Aniane souhaite mettre en place une voie verte, depuis le tunnel de la voie ferrée jusqu'au lieu-dit « Le pré de la ville ». Cette voie serpente le long du ruisseau de Corbière et traverse le centre ancien, Ce chemin qui longe également l'aqueduc du canal de Gignac construit en 1889 et long de 294 mètres, permet de découvrir d'une façon originale la ville, notamment l'ancien abbaye et le quartier des tanneurs dans un environnement naturel et verdoyant. (voie verte et bleue)</p> <p>De plus, la volonté de la municipalité est de réduire l'emprise des véhicules au cœur du village, notamment dans le cadre de la requalification des rues du centre. Cela se traduira par la suppression d'un certain nombre de places de stationnement et il convient donc de compenser et renforcer l'offre en stationnement en périphérie.</p> <p>Début 2019, Aniane bénéficiera d'une nouvelle déviation. Afin d'inciter les visiteurs à entrer dans le village, à le découvrir, mais aussi de contribuer au maintien de son dynamisme et de son développement économique, il s'avère indispensable de concevoir des entrées qualitatives tant en terme d'aménagements que d'informations sur l'attractivité de la ville.</p> <p>Cette fiche action est la traduction des enjeux du territoire en matière de développement urbain, énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement urbain : <ul style="list-style-type: none"> o requalification des traversées des nouveaux quartiers et limites de village. o structuration un réseau intercommunal de circulations douces <ul style="list-style-type: none"> ▪ préservation des points de vue des silhouettes du village ▪ prise en compte dans les documents d'urbanisme les secteurs non-bâti et arborés qui participent à la qualité paysagère des sites bâtis, particulièrement les points de vue (localisation dans les PLU) ▪ inventaire des axes et des points de vue remarquables à prendre en compte pour tout projet d'aménagement 	

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont de :

- favoriser la mobilité douce sur une zone géographique plus large
- accompagner l'attractivité touristique d'Aniane
- développer des modes de transports alternatifs à la voiture sur la commune afin de faciliter les déplacements internes et l'accès aux différents équipements, services et commerces
- créer un parking relais près de l'abbaye
- mettre en place une signalétique cohérente pour le centre-bourg à partir des lieux stratégiques

Descriptif des opérations envisagées

Cette fiche action est le support de futures opérations d'aménagements paysagers visant à favoriser les déplacements doux. Quatre actions d'aménagements en découlent :

- implantation d'une signalétique horizontale et verticale qui indique 15 bâtiments patrimoniaux depuis les routes départementales Gignac / Pont du Diable / Puechabon et La Boissière.
- création d'une aire de stationnement communale proche de l'abbaye
- aménagement d'une voie verte depuis le tunnel de la voie ferrée, intra-muros en logeant l'aqueduc
- aménagement qualitatif des deux entrées de ville (aménagement paysager et mobilier, stationnement)

maître d'ouvrage : commune d'Aniane

coût estimatif :

	fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
P 2.4.1 Aire de stationnement	226 000	300 000
P.2.4.2 Réalisation d'une charte de la signalétique et de l'affichage local	10 000	12 000
P2.4.3 Equipement voie verte	30 000	60 000
P.2.4.4 Aménagement entrée de ville Sud et Nord	458 000	569 000
Total	724 000	891 000

Calendrier : 2019-2020 2021

Partenariat technique potentiellement concerné par l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Département de l'Hérault, CAUE, Pays Coeur d'Hérault, ADEME

Partenariat financier potentiellement concerné par l'action : Région Occitanie, Etat, ADEME

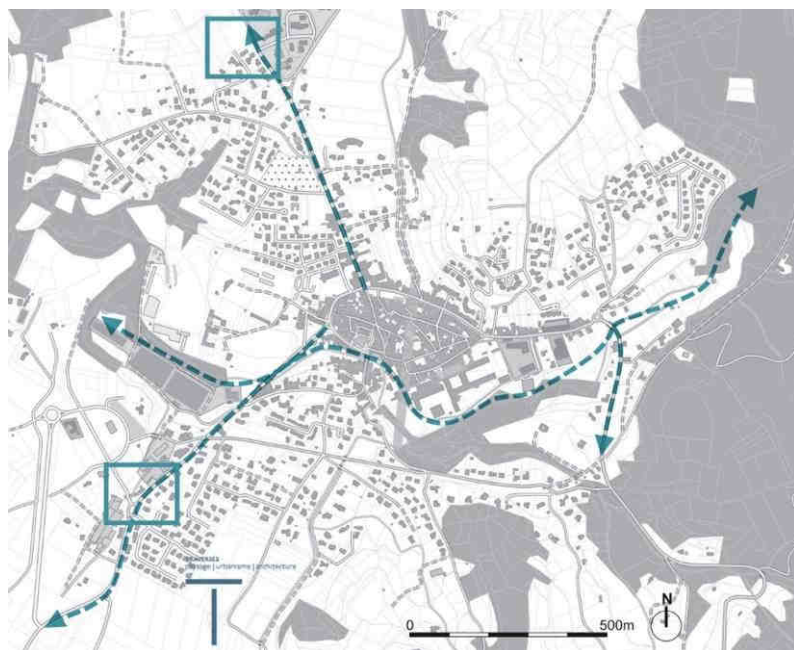


Figure 15 carte de situation de l'action



Figure 16 photos des chemins longeant le ruisseau de Corbières. Source : Traverses

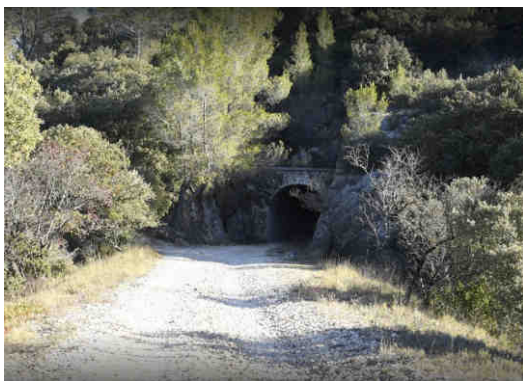
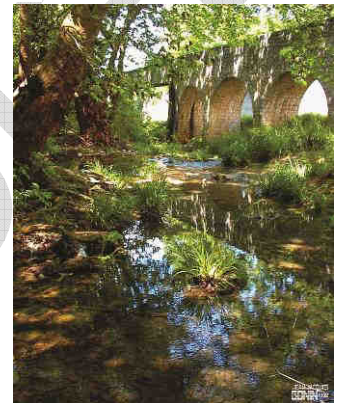


Figure 17 photo du tunnel de l'ancienne voie ferrée et le viaduc

Source : mairie d'Aniane

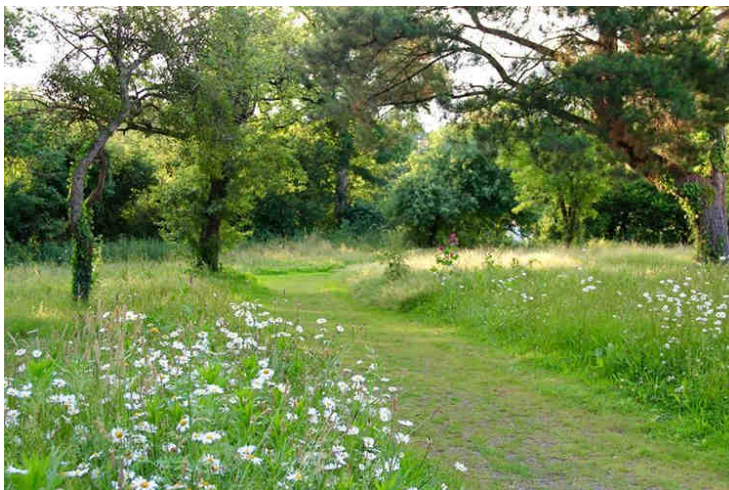


La démarche pour réaliser un schéma de signalisation qui indique 15 bâtiments patrimoniaux peut être la suivante :

Un diagnostic et la réalisation d'un plan de jalonnement sont recommandés pour garantir la pertinence et la cohérence des dispositifs qui seront installés. La signalétique doit informer des orientations, temps de trajet et doit être complémentaire avec la signalisation routière et les panneaux d'informations touristiques existants. Selon le choix de la commune, le diagnostic et les propositions sont réalisés en régie ou par un prestataire extérieur, mais les étapes restent les mêmes :

1. constituer un groupe de travail interne à la collectivité (élus et agents en charge de la communication, économie, voirie) et recueillir les avis et conseils des partenaires techniques (Communauté de Communes, Département, DDTM)
2. établir un diagnostic de la signalétique existante, et celle à venir au niveau de la déviation : repérage géo-référencé et photographique des dispositifs existants à l'aide de fiches de terrain
3. faire le bilan de l'existant en vérifiant la légalité, la pertinence et l'efficacité de la signalétique (implantations, mentions, types de dispositifs...) et les manquements selon les pôles d'intérêt, services et équipements
4. réaliser un schéma de signalisation à l'échelle de la commune avec un plan des implantations à prévoir en précisant les différents dispositifs retenus
5. définir le nombre de mentions à signaler par dispositifs et les idéogrammes utilisés, couleurs et mobilier La concertation des acteurs, notamment en lien avec l'Opération Grand Site (OGS) est importante pour recueillir leur retour de terrain sur les dysfonctionnements et leurs avis sur les propositions.
6. consulter les partenaires techniques avant validation : schéma, dispositifs et contenus, formats, aspects réglementaires et sécurité routière...
7. rédiger un cahier des charges et lancer la consultation des entreprises, définir le phasage et le calendrier.
8. définir les modalités d'entretien et de mise à jour

références :



DOMPIERRE SUR YON (85) « La vallée des Elfes de Margerie » - MOE : Agence Talpa

Création d'un cheminement le long d'un ruisseau, ponctué d'espaces de rencontres, qui fait le lien entre différents quartiers.

Définitions et usages

Mobilier destiné à accueillir, informer, valoriser des patrimoines et à proposer des supports d'interprétation des sites aux visiteurs. Ils favorisent la découverte et la compréhension d'un territoire.

Cadre réglementaire

Ils sont considérés comme du mobilier urbain et ne font pas l'objet de réglementation particulière, les formes, formats et contenus sont libres.

Les informations ne doivent pas comporter de publicités (R.561-47 du C. env.).

En secteur patrimoniaux remarquables (Secteurs sauvegardés, AVAP), aux abords des monuments historiques, sites classés ou dans des espaces naturels, les prescriptions de protection et de mise en valeur de ces sites doivent être respectées (Accord de l'Architecte des Bâtiments de France): Déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme (R.421-25 C. urb.)

Dans les espaces remarquables au titre de la loi littoral, ils sont soumis à un permis d'aménager (L.121-23 et R.121-5 du C. urb.)

Les structures sont réalisées en acier traité contre la corrosion et thermolaqué.

Les visuels sont réalisés en stratifié compact 10 mm. Cette technique offre une garantie de 10 ans et une excellente qualité d'impression.

Fond du totem

Structure, texte et dos des dispositifs: RAL 8014 (*Brun Sésia*)

Règlette : RAL 1013 (*Blanc Perlé*)

Police :

Titre / sous-titre : **Arial Bold**

Texte : **Arial (Regular)**

Annotation : *Arial (Italic)*

Recommandations

Ces mobiliers doivent répondre à un besoin identifié afin d'éviter leur multiplication et une accumulation de dispositifs qui nuit à la qualité de l'espace public.

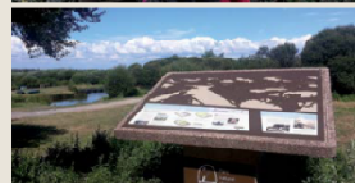
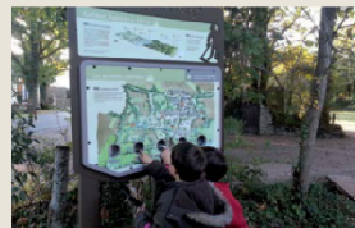
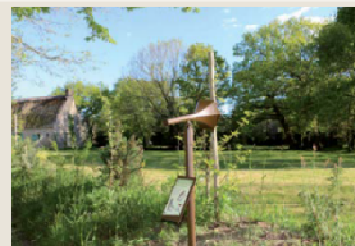


Figure 18 charte de la signalétique d'interprétation et du mobilier urbain du parc naturel régional de Brière. Source : Guide pratique du Parc naturel régional de Brière. Charte de la signalétique - Prescriptions et recommandations



Référence « Mémoires de Garrigue »

LOCALISATION : PONT DU GARD (30)
MAITRE D'OUVRAGE : EPPC PONT DU GARD
MAITRE D'OEUVRE MANDATAIRE : TRAVERSES
MISSION : MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE REALISATION : 2001
SURFACE AMENAGEE : 20ha

MONTANT DES TRAVAUX: 1 400 000 HT

A travers 15 hectares de parcelles agricoles restaurées, Mémoires de Garrigue est un parcours muséographique en plein air permettant la découverte du paysage méditerranéen.

Plusieurs hectares en friches ont été débroussaillés, plusieurs centaines d'arbres d'essences méditerranéennes ont été replantés et un parcours scénographié a été aménagé afin de témoigner des ressources de ce milieu sec caractéristique des régions méditerranéennes, ainsi que de l'histoire et des techniques de leur exploitation par l'homme au fil des siècles.

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- parking, signalétique et cheminements créés
- étude de la fréquentation

Axe 2 : Fiche action générique 2.5 - CC Vallée de l'Hérault

Titre de l'action :

Actions en faveur de l'habitat

Dans le cadre de son projet de territoire 2016-2025, la CCVH s'est fixé comme objectif de planifier et maîtriser le développement urbain (objectif stratégique n°3), à travers notamment la mise en œuvre d'actions de développement de l'offre de logements et d'amélioration de l'habitat :

Action 1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est engagée depuis 1989 dans des opérations successives d'amélioration de l'habitat, qui ont permis sur le territoire Cœur d'Hérault la réhabilitation de plus de 1100 logements.

Malgré ces résultats encourageants, les principales spécificités du contexte immobilier du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault restent marquées par plusieurs phénomènes négatifs dont notamment la pénurie persistante d'offre locative et la présence manifeste d'habitat insalubre.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de maintenir la dynamique territoriale en reconduisant un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG) de la Vallée de l'Hérault sur la période 2018-2023. Ce dispositif concerne l'ensemble des 28 communes du territoire et vise à aider les propriétaires désireux d'engager des travaux d'amélioration de leur logement.

Objectifs stratégiques

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets de réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée. La communauté de communes a par ailleurs fait le choix de recourir au service d'un opérateur dédié chargé de la mission de suivi et d'animation du PIG.

Descriptif des opérations envisagées

Les travaux concernés portent sur les thématiques suivantes :

- Lutter contre l'habitat insalubre et indigne,
- Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens,
- Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- Concourir à une gestion durable des ressources,
- Développer l'offre sociale des logements,

- Améliorer la situation des copropriétés fragiles.

Le programme vise un objectif total de 467 logements réhabilités dont 367 de propriétaires occupants, 85 de propriétaires bailleurs et 15 en copropriétés fragiles.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût :

- Marché de suivi animation pour les 5 ans d'un montant de 632 400 € TTC
- Aides aux travaux (subventions allouées aux propriétaires) : 650 000 €
- Subventions pour le suivi animation du PIG : ANAH 61 360 € et programme Habiter mieux 22 960 €

Calendrier : Le PIG devra être effectif à compter de juillet 2018 pour une durée de 5 ans.

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

Convention établie entre l'ANAH, le Département de l'Hérault et la CCVH pour le partenariat engagé sur la période d'exercice du PIG.

Des partenariats annexes sont développés par la mise en place de comités d'insalubrité associant CAF, ARS et UTAG.

Le réseau économique local est également impliqué dans l'opération en tant qu'interlocuteur de proximité des propriétaires.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements financés, nature des travaux, coût des travaux, reste à charge.
- Nombre de logements propriétaires bailleurs financés, répartition par typologie et par taille
- Nombre de logements vacants réhabilités
- Nombre d'occupants accompagnés en sortie d'indignité

Action 2 : Développement d'une offre de logements diversifiés

Présentation de l'action

Contexte

Le PLH Vallée de l'Hérault (2016-2021) vise à conforter et structurer la production de logements notamment par une volonté marquée de soutenir la production locative sociale.

Le taux d'équipement actuel du territoire montre son insuffisance (estimation à 4.2%), face à une importante demande (500 dossiers en attente au 31/12/2015) et à un besoin de la population dont les caractéristiques socio-économique démontrent que la moitié des ménages locataires du parc privé sont

éligibles au logement très social PLAi (80% au logement social PLUS).

Objectifs stratégiques

Permettre la réalisation des objectifs fixés par le PLH, soit 500 logements en 5 ans et constituer un effet levier en orientant la production en fonction des priorités définies par le PLH (typologies des logements).

Descriptif des opérations envisagées

Il s'agit de conforter l'offre du parc public social et de mobiliser des logements communaux, cette production concernant des logements très sociaux et sociaux.

Le référentiel d'aides du PLH permet le soutien à l'équilibre financier des opérations de construction de logements sociaux des bailleurs sociaux. Cet accompagnement financier vise les opérations en réinvestissement urbain ainsi que celles en extension urbaine.

Par ailleurs, la communauté de communes aide les communes au conventionnement de logements communaux par un accompagnement technique au montage du projet et une aide financière de prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et une subvention d'équilibre financier à la construction.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 216 000€

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

La CCVH accompagne les communes désireuses de créer des logements communaux afin d'obtenir des aides financières de l'Etat, du conseil départemental et de la Région (dispositif PALULOS).

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements locatifs sociaux financés, par typologies et par types de financement
- Evolution du taux d'équipement dans le parc de résidences principales
- Niveau de performance énergétique des logements produits

Action 3 : Conforter et structurer la production de logements

Présentation de l'action

Contexte

Le diagnostic du PLH a fait ressortir la nécessité d'orienter la production de logements vers de nouvelles formes d'urbanisation permettant d'intégrer le développement durable dans la conception urbaine et l'habitat.

L'accompagnement aux communes dans la définition de leurs projets urbains vise à promouvoir des opérations de qualité tant sur le plan urbanistique, qu'architectural et environnemental.

Le PLH comprend un programme d'actions détaillé à la commune en ce qui concerne les projets d'aménagement visant la production de logements tant en termes de volume, de typologies de logements, de moyens financiers et de programmation.

Objectifs stratégiques

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de promouvoir le caractère exemplaire d'opérations d'aménagement réalisées par les communes par l'accompagnement technique et financier qu'elle peut leur apporter.

Par sa participation au suivi et à la coordination des études de programmation urbaine, la Communauté de communes souhaite veiller au caractère exemplaire des opérations d'aménagement.

Cet accompagnement vise à orienter les communes :

- vers des formes d'urbanisation plus denses pour une consommation des espaces naturels plus réduite,
- vers des formes d'urbanisation plus respectueuses des paysages par la prise en compte des circulations douces, la gestion des eaux pluviales
- vers un mode d'habitat plus durable en ce qu'il intègre le recours à des énergies renouvelables, à des matériaux écologiques et la maîtrise des besoins énergétiques

Descriptif des opérations envisagées

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets d'aménagement lors de l'étude de leur programmation.

Le financement d'étude sur les secteurs à enjeux a pour objet de définir :

- Les principes d'aménagement
- Les éléments de programmation : surfaces de plancher développées, nombre et typologies des logements
- Les éléments de faisabilité technique : accès, desserte, réseaux
- Les éléments de faisabilité financière : coût des acquisitions foncières, coûts d'aménagement, charges foncières, estimation du résultat brut d'opération.

Cette participation de la Communauté de communes est encadrée par une convention bi partite établie avec la commune concernée.

La participation de la Communauté de communes est limitée par période de 3 ans à chaque commune.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 15 000€ maximum pour une étude de programmation urbaine par commune par an. Soit un prévisionnel financier du PLH de l'ordre de 90 000 € sur la période 2016-2021.

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : Le recours à une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixtes est requis.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre d'études financées
- Nombre d'opérations urbaines ayant fait l'objet d'études et ayant effectivement été réalisées et nombre de logements produits
- Nombre de réunions techniques et de réunions PPA dans le cadre du suivi des PLU

Axe 3	Fiche action n°3.1
accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie	Titre de l'action : restauration du site de l'abbaye
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Depuis 2013, la Communauté de Communes développe à l'abbaye d'Aniane un projet culturel en résonance avec son lieu et son histoire. Ses dimensions (2.2 ha au sol et 1,5 ha de planchers) ainsi que son implantation permettent le développement d'un projet structurant en trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - touristique avec l'implantation d'un service hôtelier (70 chambres, 3 étoiles) assortie d'une table gastronomique à rayonnement départemental et d'espaces de séminaire, - économique avec la création d'un centre de formation et de dégustation œnologique voire de vente dans le cadre du label « Vignoble et découverte » décerné au Pays Cœur d'Hérault. Cet axe de développement est déjà présent sur le site avec l'accueil depuis 2015 du Festival des vins d'Aniane (2 000 visiteurs sur 3 jours et 100K€ de chiffre d'affaire). L'axe économique repose sur l'implantation d'un hôtel d'entreprises spécialisé avec un axe fort autour des métiers d'art - le développement d'un centre culturel mixant lieu de vie, espace de création contemporaine, centre de ressource autour du patrimoine et de médiation. <p>En 2017, cette activité a accueilli 11 272 visiteurs au travers des activités du service éducatif « sites et paysages de la vallée de l'Hérault », d'ateliers artistiques participatifs, de diffusions de concerts, spectacles de théâtre et de cirque, conférences, projections en plein air et de résidences artistiques. Cette diversification de l'offre touristique s'effectue en prenant en compte un aménagement global d'Aniane, en misant sur les qualités et la mise en valeur du contexte urbain du bourg.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont la mise en œuvre d'une nouvelle phase de restauration patrimoniale permettant le développement de l'action culturelle et patrimoniale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'une salle de diffusion • La création d'une Archéothèque • La réhabilitation du cloître et l'aménagement d'un espace de médiation patrimoniale 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</p> <p>coût estimatif : 2 475 452 € (investissement) et 127 500 € (fonctionnement)</p>	

Nom de l'espace public	Montant € HT (fourchette basse)
P.3.1.1 Aménagement de la Chapelle en salle de diffusion culturelle	1 300 000
P.3.1.2 Création d'une Archéothèque	972 000
P.3.1.3 Le cloître – espace de médiation patrimoniale	303 452 (Investissement) et 127 500 (fonctionnement)

calendrier : 2019 – 2021

Partenariat technique potentiellement concernés par l'action : DRAC, Pays Cœur d'Hérault, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CAUE, UDAP

Partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat (DRAC, DSIL), l'Union Européenne

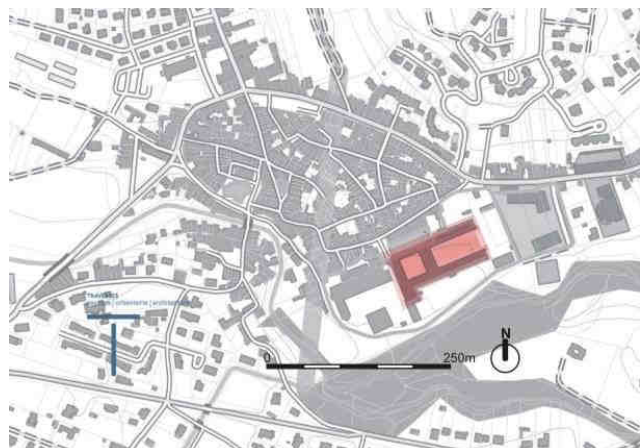


Figure 19 carte de situation de l'action

Figures 20 photo de l'abbaye. Source : Traverses



Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- poursuite des travaux
- partenariats financiers et institutionnels mis en place
- enquête de fréquentation et de satisfaction

Axe 3 : Fiche action générique 3.2 CC Vallée de l'Hérault

Titre de l'action : Restauration et entretien du fleuve Hérault

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) du fleuve Hérault.

Ce programme a été réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) et s'étend des Causses de la Selle à Agde, pour 5 ans (2018-2022). Il précède l'engagement d'une démarche de fond sur la gestion des berges et des bords de l'Hérault, qui conduira à améliorer le fonctionnement naturel du fleuve.

Tout en tenant compte des nombreux et divers usages (captage agricole, pêche, sport d'eau vive, baignade...) qui ont contribué à façonner le fleuve, ce programme vise ainsi à répondre à des enjeux aussi bien : écologiques et morphologiques (la préservation du milieu physique et du milieu naturel (deux sites Natura 2000)) ; de protection des biens et des personnes (prévenir la violence et les impacts des crues) ; d'accompagnement et de sensibilisation des usagers et acteurs quant à la conservation et amélioration de la ripisylve et de son fonctionnement.

Objectifs stratégiques

Les objectifs du PPRE sont de :

- Réduire la vulnérabilité aux inondations des centres bourg
- Réduire la vulnérabilité des ouvrages
- Maintenir et développer la qualité du milieu naturel et des habitats
- Lutter et contenir le développement des espèces invasives et/ou indésirables en fonction des secteurs
- Favoriser la diversité des écoulements

Descriptif des opérations envisagées

Les opérations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ont été définies selon les enjeux suivants :

hydraulique : phase 1 - rattrapage entretien, phase 2 - entretien régulier annuel

- morphologique : gestion des atterrissements
- écologique : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales
- touristiques/ loisirs : entretien annuel – sécurité des activités de pleines natures gorges de l'Hérault

Il est également prévu la mise en œuvre d'actions transversales de sensibilisation : réalisation d'un guide de la bonne gestion des berges et de sa végétation à destination des propriétaires riverains et plus spécifiquement aux acteurs agricoles, principaux usagers des bords du fleuve ; accompagnement des collectivités qui prendront en compte les trames vertes et bleues dans leur document d'urbanisme ; mises en place de panneaux pédagogiques pour faire connaître le milieu naturel que constitue le fleuve et sa ripisylve sur les zones qui accueillent un large public ; accompagnement des riverains et les élus lors des chantiers d'aménagement de berges afin de les orienter le mieux possible.

Programme d'entretien sur le fleuve Hérault

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 760 000 € HT

Calendrier : mise en œuvre du PPRE sur une durée de 5 ans de 2018 à 2022

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

- Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) : rôle de coordination du plan de gestion et d'assistance des maîtres d'ouvrage
- Autres EPCI maîtres d'ouvrage : communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, communauté de communes du Clermontais et communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

La Communauté de commune Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D « Démocratique, Durable et Digital », issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région. Le présent projet de développement et de valorisation de la commune d'Aniane entre en résonance avec les orientations et objectifs stratégiques de la « Vallée 3 D » : Démocratique, Durable et Digitale

- Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle : Favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire ; Planifier et maîtriser le développement urbain et agir pour la préservation du cadre de vie: réhabiliter les centres anciens, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine, (en lien avec la fiche action 1)
- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel (en lien avec la fiche action 6)

- du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontois autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de contrat bourg-centre d'Aniane et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles des bourgs centres. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et des secteurs de développement économique. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité des centres bourgs permettra de renforcer l'attractivité des centres en perte de vitesse.

L'« *agriculture* » et l'« *exigence environnementale* » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre d'Aniane et ce, notamment dans les domaines suivants :

- .développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),*
- .qualification du cadre de vie,*
- .valorisation des façades,*
- .habitat (dont éco-chèques),*
- .équipements de services à la population,*
- .qualification de l'offre touristique,*
- . Valorisation du patrimoine,*
- . Équipements culturels,*
- . Équipements sportifs,*
- . Mise en accessibilité des bâtiments publics,*
- . Transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics),*
- . Projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,*
- . Études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.*

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune d'Aniane et la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault sur la période 2018-2021. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault

Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

La Communauté de commune Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D « Démocratique, Durable et Digital », issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région. Le présent projet de développement et de valorisation de la commune d'Aniane entre en résonance avec les orientations et objectifs stratégiques de la « Vallée 3 D » :

- Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle : Favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire ; Planifier et maîtriser le développement urbain et agir pour la préservation du cadre de vie: réhabiliter les centres anciens, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine, (en lien avec la fiche action 1)
- Planifier et maîtriser le développement urbain et agir pour la préservation du cadre de vie: réhabiliter les centres anciens, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine, (en lien avec la fiche action 1)
- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel (en lien avec la fiche action 6)

Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville d'Aniane dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSESES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 10 : Autres contributions

La chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CdC)

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La Commune d'Aniane
- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région Occitanie
- La Caisse des Dépôts et Consignations

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (DRAC, UDAP, DDTM, ...)
- Le Département de l'Hérault, partenaire privilégié dans la mise en œuvre de nos projets
- Le CAUE 34
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
- L'ADEME

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune d'Aniane.

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays de cœur d'Hérault
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

La Présidente de la Région Occitanie

Carole DELGA

Le Président du Pays Coeur d'Hérault

Louis VILLARET

Le Président de la CCVH

Louis VILLARET

Le maire de la commune d'Aniane

Philippe SALASC

Le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie

Thierry RAVOT

Doc / projet